

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 29 (1944)
Heft: 6-7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.— ; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50, Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et Rédaction :

Tél. 2.73.81

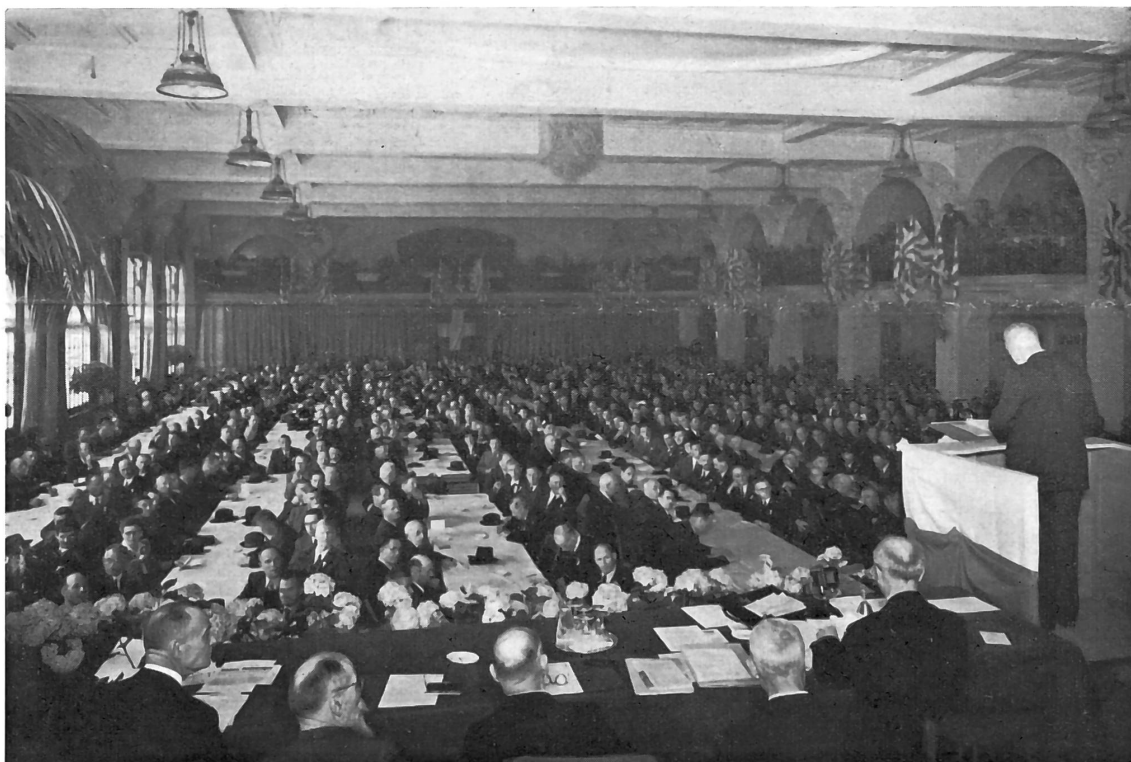
Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

Tél. 2.83.90

Impression :

A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne

LE 41^{me} CONGRÈS RAIFFEISENISTE SUISSE les 14 et 15 Mai, à MONTREUX



1200 Confédérés venus de tous les cantons, se réjouissent des succès du mouvement Raiffeisen suisse et proclament leur volonté de poursuivre sans répit leurs efforts communs pour rendre la Maison suisse toujours plus belle, toujours plus habitable, toujours plus indépendante: démonstration imposante des possibilités raiffeisenistes dans l'ardeur des plus nobles sentiments de patriotisme et d'union nationale.

Montreux, avec son bleu Léman, a exercé son charme et son attrait sur tous les délégués. A Zurich, en 1939, ils étaient 1800, mais séduits par l'exposition nationale ; à Bâle, en 1942, ils étaient 1200, mais attirés par la Foire d'échantillons ; à St-Gall, en 1943, ils étaient 1100, mais accourus au berceau même du mouvement Raiffeisen à l'occasion de son 40ème anniversaire. A Montreux, ils étaient plus de 1200, sans autre motif que celui

de marquer par une manifestation imposante la solidité de l'œuvre de solidarité rurale édiflée dans le meilleur esprit de concorde, de justice pour le bien commun. C'est un record : Montreux et toute la Suisse romande peuvent s'en féliciter. L'Union suisse s'en réjouit.

S'il faut que chaque Congrès soit marqué d'un signe caractéristique, celui de 1944 s'est passé sous le signe du raidissement des volontés de « Tenir »

jusqu'au bout. Toutes les périodes tragiques de l'histoire ont marqué ce besoin de rapprochement intime, de cohésion parfaite des frères d'arme. La gravité des événements actuels incite les Confédérés, pourtant si divers par la langue comme par la religion et la race, à se serrer les coudes, à compter sur toutes leurs forces, veillant jalousement sur le sort de la Maison helvétique dont le mouvement Raiffeisen se glorifie d'être un des membres les plus sains et les

plus fidèles. Il contribue puissamment à l'unification de la Patrie.

La participation extrêmement forte et compacte des Congressistes de Suisse alémanique est un phénomène réjouissant : ils étaient près de 900, presque les $\frac{3}{4}$. Le canton d'Argovie bat le record avec 205 participants, tandis que St-Gall, le canton le plus éloigné après Grisons, envoie 150 délégués, autant que Soleure et Vaud, le canton du lieu du Congrès. Il a fallu refuser même de nombreuses inscriptions pour s'en tenir rigide-ment aux normes statutaires.

Cette participation marque la communion de pensée des Raiffeisenistes, le désir de se mieux connaître, le rapprochement de la grande majorité alémanique vers la minorité romande, la volonté de ne former qu'un peuple de frères uni dans l'application des mêmes principes d'entraide pour le bien de la famille commune.

Le Congrès de Montreux aura été *une manifestation du plus pur esprit de patriotisme*. A ce moment précis où tous les regards vigilants scrutent l'horizon incertain, les Raiffeisenistes jurent leur attachement indéfectible à la Patrie, travaillant paisiblement à l'œuvre de rénovation nationale, mais prêts à répondre à l'appel.

Le Congrès de Montreux aura été *une démonstration de force par la revue imposante de l'armée raiffeiseniste*, armée animée du meilleur sentiment de travail dans la paix féconde, mais décidée à défendre le patrimoine sacré jusqu'au sacrifice suprême.

Le Congrès de Montreux aura été *la plus belle expression de solidarité, de collaboration, d'entraide, de coopération* qui règne dans les rangs du mouvement Raiffeisen au profit des classes laborieuses de nos campagnes. Quoi de plus réconfortant que l'union des mains calleuses des travailleurs de la terre et des usines avec celles des employés des professions libérales, dans l'unique but de la sauvegarde des biens particuliers et des biens de tous.

Le Congrès de Montreux aura été *le témoignage de notre volonté de défense des valeurs spirituelles du pays*. Cette prise de contact dans le plus large esprit chrétien aura rafermi les énergies et éveillé des enthousiasmes à travailler à la prospérité de la Patrie sur le plan économique, mais aussi sur le plan social et moral.

Le Congrès de Montreux aura été enfin *un hommage de gratitude envers la Providence* qui nous couvre miraculeusement de sa protection et de recon-

naissance envers tous les ardents Raiffeisenistes, des chefs dévoués de la Centrale aux plus modestes dirigeants des Caisses affiliées, qui œuvrent en commun à l'épanouissement d'un noble idéal.

Le sourire sur toutes les lèvres, la joie dans tous les cœurs, la chaleur dans toutes paroles exprimeront à leur façon ces sentiments durant tous les actes officiels du Congrès dont nous donnons ci-après le film complet.

Montreux reçoit les Raiffeisenistes

Si le Congrès débute officiellement le samedi soir par la séance des Conseils de l'Union à l'Hôtel Palace, l'arrivée des congressistes n'est prévue que pendant la journée du dimanche. Quelques-uns pourtant s'inscrivent déjà le samedi soir, voulant plus longuement profiter des bienfaits d'un paysage idyllique. Montreux les accueille avec son plus doux sourire.

Dès l'arrivée des premiers trains du dimanche et durant toute la journée, les délégués déambulent dans les rues animées par un monde des plus cosmopolites. Arborant fièrement l'insigne du Congrès 1944, un relief très réussi du château de Chillon flanqué des couleurs fédérales, les nôtres s'en vont à la recherche de leur cantonnement. Les hôtels de Montreux, de Territet et de Glion ont été réquisitionnés ; les places sont toutes assurées. Cependant le programme réussira à merveille. Un bureau de renseignements fonctionne sans interruption à l'Hôtel Suisse et l'organisation impeccable de ce rassemblement de 1200 délégués ne laisse rien au hasard.

Montreux offre toutes ses grâces aux congressistes. Le printemps a déjà déposé ses fleurs et ses chaleurs sur la ville qui étage ses rues, ses quais, ses villas, ses coteaux et ses bosquets. Chillon et son château féodal bourré d'histoire et construit sur un rocher plongeant à pic dans le lac, voit affluer les visiteurs. La saison blanche des narcisses vous attire encore aux Avants et vous poussez jusqu'aux Rochers de Naye pour jouir d'un splendide panorama sur le lac enchanteur et les Alpes avec leurs fringantes architectures. Malheureusement, le temps nuageux restreint l'horizon. Les Alpes de Savoie présentent leurs pentes tachetées de neige dans la grisaille et les Dents du Midi s'estompent majestueusement dans un lointain laiteux. Quelques averses bienfaisantes et providentielles viendront rafraîchir à souhait la bonne terre vaudoise. Et les délégués, en hom-

mes de la terre, s'associent à la joie du paysan vaudois contemplant sa campagne prometteuse.

Mais la vedette du pays qui offre ses mille et une tentations reste toujours le Léman, ce beau lac d'azur, et vous avez peine à vous arracher à son enchantement.

Les hôtels de la Riviera romande accueillent nos humbles délégués campagnards avec le même empressement qu'ils mettaient à recevoir, autrefois, les grands du monde, les plus illustres personnages. Et dans ce luxe inaccoutumé nos gens se mettent vite à l'aise, trouvant toute la compréhension des hospitaliers Montreusiens.

Première séance de travail

C'est la benjamine des organisations à buts spéciaux de l'Union, la « *Coopérative de cautionnement* » qui va se mettre la première à l'ouvrage. Le dimanche après-midi, à 16 h. 30, au Kursaal, après une séance de son Conseil d'administration, elle ouvre sa seconde assemblée générale ordinaire présidée par M. Eugster, conseiller national, président. 105 délégués des 343 Caisses affiliées ont répondu à la convocation.

M. Eugster salue les participants auxquels il adresse des remerciements pour l'intérêt qu'ils portent à la jeune institution qui fait déjà ses preuves.

Après la constitution du bureau et la présentation des rapports des organes de l'administration et de l'organe de contrôle, l'assemblée adopte à l'unanimité les comptes et le bilan de 1943. Du bénéfice net de Fr. 8786,77, Fr. 5000.— ont été versés au fonds de réserve et Fr. 3786,77 reportés à compte nouveau. Puis le président adresse les remerciements mérités aux dirigeants et au gérant de l'institution et clôt les débats de cette assemblée qui s'est déroulée dans le meilleur esprit de collaboration et de discipline.

L'utilité de la coopérative de cautionnement est démontrée par les rapports présentés. Elle répond à une nécessité née d'une loi tracassière. Les résultats obtenus prouvent que le dernier greffon de l'arbre Raiffeisen porte de bons fruits et qu'il est capable de rendre de précieux services aux sociétaires méritants.

Nous aurons l'occasion, dans un prochain numéro, de relater en détail les délibérations de cette réunion.

La soirée de réception

Selon le programme, la première grande manifestation du Congrès est la traditionnelle soirée de réception, soirée

de gala toujours impatiemment attendue. La spacieuse et belle salle du Pavillon des Sports a peine à contenir les 1200 personnes qui s'y pressent. Elle est artistiquement décorée aux couleurs vaudoises et fédérales : oriflammes et drapeaux, fleurs et palmiers. Un étendard rouge à croix blanche sert de fond de scène. Une vision splendide s'offre aux regards. Les congressistes entourent de longues et interminables tables où on fait honneur aux vins des coteaux du pays. Il n'en faut pas plus pour créer une ambiance de grande fête. Et c'est un spectacle réconfortant, émouvant même que celui de cette rencontre de tous ces travailleurs venus des 22 cantons de la Confédération, tous si différents de conceptions, qui fraternisent si cordialement et dont les cœurs battent à l'unisson. Voilà bien l'image de la Patrie, une et diverse, forte par la cohésion de ses énergies. Et on comprend le cri du cœur de ce brave vaudois : « Comme c'est beau la Suisse et tout ce qui est suisse ; chez nous on sait vibrer ensemble et on sait travailler ensemble. »

Si les yeux sont ravis, il y en a aussi pour les oreilles et pour le cœur. Aucune manifestation vraiment suisse ne se conçoit sans musique et sans discours. Les sociétés artistiques de Montreux se montrent dignes de la réputation de la ville, réputation qui n'est pas surfaite. C'est ainsi qu'on applaudit l'harmonie « *La Lyre de Montreux* » sous l'experte direction de M. Otto Held. Par les plus beaux morceaux de son répertoire, elle nous fait jouir de sa musique harmonieuse, fine et délicate en même temps que puissante. Une ovation enthousiaste accueille les charmantes vaudoises en costumes si seyants du pays, leurs galants cavaliers et leur talentueux directeur, M. Carlo Boller de la « *Chanson de Montreux* ». Cette société présente un riche programme de chansons du pays, toutes composées ou harmonisées par son directeur, un de nos inimitables bardes romands. Une « Suite sur les airs populaires » dans les quatre langues nationales, spécialement arrangée pour la circonstance, est appréciée à sa juste valeur, comblant de joie les compatriotes des vallées les plus lointaines même du pays romanche. Puis c'est l'imposant chœur d'hommes « *Chœur des Alpes* », également dirigé par Carlo Boller, qui nous charme par ses mélodies plus nourries, aux voix graves et sonores et qui remporte un vibrant succès.

Encadrés de productions de si riche valeur, les discours prononcés bénéficient de cette atmosphère de fête.

C'est d'abord M. le directeur Heuberger qui présente les souhaits de bienvenue à l'assistance. Il le fait avec le brio coutumier qui sied en la circonstance et en faisant usage de nos 4 langues nationales. S'adressant en premier lieu aux délégués romands et à la ville qui nous reçoit :

Pays de Vaud — Lac Léman — Montreux — Riviera suisse! visions d'extrême beauté de notre chère patrie, vous venez de passer, pour un millier de raiffeisenistes suisses — du domaine du rêve à celui de la réalité.

Grâces soient rendues à Dieu de ce qu'Il a permis que nous puissions encore, en cette cinquième année de guerre, nous réunir librement, nous serrer fraternellement et cordialement la main dans ce site admirable, véritable bijou de notre patrie helvétique bien aimée. Dans ce milieu paradisiaque, nos soucis disparaissent, nos cœurs s'épanouissent car, dans les fleurs et sous un ciel serein, nous communions vraiment avec de chers et sincères amis.

C'est dans cette ambiance, chers amis, que j'ai l'honneur et l'immense plaisir de vous adresser, au nom des Comités centraux, le premier souhait de bienvenue à l'occasion de l'ouverture du premier congrès raiffeiseniste suisse à Montreux, de la seconde Landsgemeinde raiffeiseniste en pays de Vaud.

Un bien cordial salut à vous, tout d'abord, chers amis vaudois, qui avez les premiers en Suisse romande, il y a bientôt 40 ans déjà, réalisé la belle et noble idée raiffeiseniste.

Si les organes dirigeants de l'Union ont choisi cette année Montreux comme lieu de congrès, c'est avant tout pour vous témoigner notre profonde sympathie et pour vous remercier de votre fidèle collaboration à notre organisation nationale.

Mon salut va ensuite à vous chers Confédérés des autres cantons et contrées romandes, amis de Genève, du Valais et de Fribourg, de Neuchâtel et du Jura bernois qui témoignez tous le plus bel esprit de collaboration, entraînés par d'ardents pionniers dont l'activité porte ses fruits dans une mesure toujours croissante.

Raiffeisenistes chers amis,

En 1926, 400 participants ont assisté au premier congrès raiffeiseniste en pays de Vaud. Depuis cette époque, la famille a grandi avec une force irrésistible ; l'idée Raiffeisen a gagné du terrain comme expression magnifique de l'aide à soi-même de notre population rurale. 1200 Confédérés se donnent cette fois-ci rendez-vous dans cette belle ville hospitalière. A cette heure grave, ils sont venus puiser dans la solidarité courage et énergie, confiance en l'avenir.

Raiffeisenistes, Confédérés du Rhin au Rhône, des Alpes au Jura,

Soyez les bienvenus au bord du Léman, chez nos chers Confédérés vaudois.

Puis M. Heuberger poursuit en allemand :

*Seid willkommen am Lemstrand!
Seid gegrüsst im schönsten Winkel vom
welschen Land!*

*Seid gegrüsst im Land unserer Waadt-
länder Freunde all,
Montreux — heisst heute der mächtige
Widerhall.*

M. Heuberger continue encore en italien :

*Un saluto speciale a Voi, fratelli Ticinesi,
Cari Confederati di oltre Gottardo!*

*Nel nostro Ticino si parla adesso di più
della fondazione di Casse Raiffeisen.*

*Avanti dunque dalla discussione all'azione
patriotica di mettervi in disposizione le
nostre esperienze come pure il nostro aiuto.*

L'avvenire si aprirà a l'idea Raiffeisen!

Et M. Heuberger termine en romanche :

*E finalmein in tut spezial salid a Vos,
cars amits ord il Grischun romontsch, in
cofdial beinvegni als representonts della
quarta lingua.*

*Nies agid, nossa simpatia a Vos e ries
pievel valent spel giuven Rhein, en Surmir,
Engiadina e Val Müstair.*

*Eriva il pertratg de Raiffeisen olla tiara
romontscha,*

Eriva la Grischa!

Toute la salle vibre dans un tonnerre d'applaudissements.

M. Fritz Maillard, président de la Fédération cantonale apporte aux délégués le salut et les souhaits de bienvenue des raiffeisenistes vaudois et des Romands à leurs collègues des 3 autres Suisses :

Nous avons l'honneur et le grand plaisir de vous adresser, au nom de nos Caisses vaudoises, le plus cordial salut, et de vous dire à tous : Vous êtes les bienvenus !

Mesieurs les dirigeants de l'Union suisse, vous avez été bien inspirés en maintenant nos congrès annuels, et mieux inspirés encore, en choisissant Montreux comme lieu de nos assises. Nous sommes très flattés de cet honneur et nous vous disons un bien vif merci.

« Notre salut va à vous tous, Raiffeisenistes suisses, à vous qui êtes venus du midi, de votre Tessin ensoleillé et de vos vallées agrestes et pittoresques des Grisons, à vous Raiffeisenistes romands, nos voisins de Genève, du Valais, de Fribourg, de Neuchâtel et du Jura bernois, et à vous Raiffeisenistes les plus nombreux venus de Suisse alémanique. Vous représentez en général notre population rurale, cette population à qui depuis quatre ans passés, on demande toujours plus de travail et d'efforts persévérants, pour assurer à notre pays, menacé de toutes parts, le pain de demain.

Nous formons les vœux sincères pour que ce 41me congrès fasse œuvre utile et féconde. Que la journée de demain soit jour de travail fécond, de fête et de joie aussi. Qu'elle soit la manifestation vivante d'une institution toute de foi, de charité et de confiance. Nous ne la commencerons pas sans adresser une pensée de reconnaissance au grand bienfaiteur et promoteur F. G. Raiffeisen, au premier pionnier suisse, le vénéré curé Traber, et au pasteur vaudois Rochat, le fondateur de la 1ère Caisse de notre canton.

Plus grande encore est notre reconnaissance envers le Tout-Puissant, à qui nous

demandons encore de bénir et sauvegarder notre chère institution, de la rendre toujours plus prospère. Qu'il prenne sous sa protection notre pays si sérieusement menacé, et jusqu'à ce jour si miraculeusement protégé.

Puis la voix officielle de Montreux se fait entendre. *M. Marron, syndic*, apporte le salut de la ville et présente avec fierté les sociétés artistiques qui font l'honneur de leur cité hospitalière. Son seul désir est que la voix montreuusienne ait procuré une grande joie aux visiteurs afin qu'ils puissent emporter un peu du sourire de la Riviera vaudoise. *M. Marron* dit notamment :

En mon nom et au nom de notre ville, je vous souhaite la bienvenue. Je vous remercie cordialement d'avoir choisi notre cité comme siège de votre 41^{me} congrès. Je vous sais gré d'avoir répondu si nombreux à l'appel de votre comité. Que plus de 1200 personnes se soient réunies à Montreux, c'est un succès dont nous sommes à la fois fiers et heureux. Non seulement vous avez voulu découvrir le charme de la Riviera vaudoise, mais encore nous témoigner votre amitié et votre solidarité confédérales. Dans ces années difficiles pour tous, il nous est extrêmement précieux de sentir que la grande famille helvétique demeure unie et s'efforce d'aider chacun de ses enfants. Ces principes d'entraide sont spécialement en honneur chez vous, car je n'ignore pas le haut idéal qui a présidé à la fondation de votre association, et je sais que les Caisses Raiffeisen sont bâties sur le roc de la solidarité.

Je souligne avec un plaisir tout particulier l'essor réjouissant pris par les Caisses de crédit mutuel et félicite les dirigeants de ce mouvement de mettre en pratique l'adage « Aide-toi, le ciel t'aidera ». C'est dans cet esprit que vous travaillez au bien moral et social de notre pays.

Les délégués de la Suisse alémanique sont tellement enchantés de la chaleureuse réception qui leur est faite qu'un de leurs représentants vient dire le merci le plus cordial. C'est *M. Staub* (St-Gall), qui traduit ces sentiments.

Puis dans un toast plein de chaleur et de foi, *M. C. Nobile*, délégué de Sonvico, transmet également la reconnaissance et le salut du Tessin.

Et pour compléter le concert de louanges, la voix romanche se fait entendre par son représentant, *M. Frank* (Bonaduz-Grisons), qui ajoute son merci et ses vœux à tous les congressistes et à la ville de Montreux.

Tous ces discours, intercalés dans les productions musicales, sont vivement applaudis. Ils traduisent bien l'esprit de cette soirée consacrée à la Patrie et à l'union confédérale. Et après que *M. le directeur Heuberger* eut transmis à tous le merci le plus sincère, l'assistance,

dont le cœur bat à l'unisson, se lève et chante l'Hymne national.

Et dans la nuit, vers 23 heures, la foule s'écoule lentement ; chacun s'en va à la recherche de son hôtel, les oreilles toutes bourdonnantes encore de musique, de chants et de saines paroles.

L'assemblée plénière des délégués de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

C'est lundi matin ; le temps boude quelque peu. Une pluie orageuse, la bienvenue dans la nuit, a fertilisé le sol et donne le sourire aux gens de la contrée : « Oh qu'elle est bonne ! Elle vaut des millions ! »

Les délégués profitent de ces heures matinales pour faire connaissance plus intime des lieux, se mêler à la vie montreuusienne, parcourir les parcs fleuris, flâner le long des quais, humant l'air humide du lac. Puis la foule compacte converge de nouveau vers le Pavillon des Sports, pour la grande revue générale des affaires.

A 9 heures, après le rapide contrôle des cartes et la remise des bulletins de vote, les délégués remplissent la même salle qui, le soir précédent, vibrat d'enthousiasme, et où un travail fécond va maintenant se faire.

Sur le podium décoré de plantes vertes bourrées d'hortensias blancs, les couleurs vaudoises, prennent place les deux Conseils et la Direction de l'Union qui entourent *M. le conseiller d'Etat F. Porchet*, délégué du gouvernement vaudois et président de l'Union suisse des paysans. Ces physionomies bien connues se détachent sur un immense étendard rouge à croix blanche. Les représentants de la Presse y ont aussi leurs places réservées, ce qui souligne l'importance que prend aujourd'hui le mouvement Raiffeisen dans l'économie nationale.

Au parterre, à la table d'honneur, on remarque les invités de marque que le président saluera spécialement tout à l'heure.

La liste des présences indique que 409 Caisses sont représentées par 1200 délégués.

De nombreuses personnalités amies de notre cause, avec à leur tête le *Dr Laur*, ont adressé par télégramme ou par lettre leurs félicitations et leurs vœux. Nous glanons parmi ces messages la dépêche du vaillant pionnier raiffeisien fribourgeois *Victor Raemy* :

Félicite armée Raiffeisen pour brillante campagne. Le temps consacré à l'organisa-

tion de la défense personnelle et de l'entraide chrétienne est le meilleur de la vie, malgré les flèches décochées dans certains parlements. A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire ! *Raemy.*

Tout à coup un haut parleur entonne le Cantique suisse. La salle tout entière debout scande les strophes à la Patrie : moment de prière et de foi, dont le caractère solennel se continuera durant tous les débats.

Le président de l'Union, *M. le conseiller national Dr. G. Eugster*, monte à la tribune et ouvre l'assemblée en prononçant l'allocution suivante :

Allocution d'ouverture du président de l'Union

Très honorés Messieurs les invités,
Messieurs et chers délégués,

Je vous souhaite une cordiale bienvenue à la 41^{me} assemblée générale ordinaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. En vous conviant à venir siéger sur les rives enchantées du Léman, nous avons voulu vous offrir l'occasion de jouir de l'hospitalité de nos Confédérés romands, à qui va notre salut tout spécial et l'expression de notre plus chaleureuse sympathie.

Information — revue des forces et des volontés — tel est le but de nos réunions annuelles. *Information* : exposé de la situation de notre mouvement dans le tourbillon de la vie politique et économique du pays. *Revue des forces et des volontés raiffeisnistes déployées pour de nouvelles conquêtes.*

Une chose reste toujours au centre de nos préoccupations : la guerre. Depuis 5 ans, les ruines et les deuils s'accumulent autour de notre Patrie. Quand et comment ce terrible carnage finira-t-il ? Nul ne le sait. Mais une chose est certaine : le monde qui en sortira présentera une physionomie nouvelle. Car cette catastrophe n'a pas été déclanchée par deux pays se disputant la possession d'une ville ou d'une frontière. Cette guerre est née du désordre économique et moral mondial. On dit souvent qu'il s'agit d'un conflit idéologique. Mais la compétition pour la conquête des sources de pétrole, de mines et de pays fertiles, pour la possession d'îles, de bases navales et autres lignes de communications indique clairement qu'il s'agit plutôt d'une lutte pour l'accaparement des matières premières du globe, dispensatrices d'argent et de puissance. Quelle que soit son issue, la conflagration n'apportera certainement pas aux vainqueurs le bénéfice escompté, car leur victoire aura été trop chèrement acquise. Qui en seront alors les bénéficiaires ? Ce ne seront pas les nations auxquelles la victoire sourira ; ce ne seront pas non plus les magnats de l'industrie de guerre ; les bénéficiaires en sera la masse des travailleurs, le peuple laborieux. Car dans la guerre moderne, l'issue de la bataille ne dépend plus uniquement du soldat de première ligne, mais encore de tout le peuple de l'arrière qui crée la machine de guerre au prix de sacrifices inouïs, en butte à des

périls identiques à ceux que partage l'homme du front. Et lorsque s'éteindra le brasier mondial, renaîtra des cendres, telle un Phénix, la grande et lumineuse *idée du travail* : Le travail au nom duquel la guerre s'est déclanchée, le travail que réclamaient les masses et qu'on leur refusait, le travail pour lequel l'homme est né et sans lequel il ne peut être heureux.

Roosevelt n'a-t-il pas promis à la masse ouvrière, en récompense à ses efforts, de la faire vivre après la guerre dans un véritable paradis terrestre ? Les Anglais présentent le plan Beveridge comme suprême dédommagement pour les sacrifices consentis en faveur de la victoire. Le national-socialisme fait miroiter l'idée du peuple-élu appelé à dominer le monde tandis que le bolchévisme promet le miracle de la répartition équitable des biens de ce monde.

Qu'advient-il de tout cela ? Une chose est certaine. C'est qu'une fois la guerre finie, un impérieux besoin de justice et d'égalité étreindra les masses populaires. Le monde de demain ne sera pas plus pacifique que celui d'hier. D'un côté se trouveront les États, écrasés sous le poids de dettes formidables ; de l'autre côté les peuples, réclamant du travail, des salaires suffisants et une vieillesse assurée. Heureux seront alors les pays qui auront préparé la voie à ces réalisations sociales !

Heureux pays que la Suisse !

La Suisse ne connaît pas les désirs d'expansion territoriale ; elle ne prend aucune part aux querelles des grands. Avec son sol pauvre en matières premières, elle n'est pas l'objet de la convoitise de voisins avides. Elle a été préservée jusqu'ici par sa neutralité séculaire fondée sur la volonté d'un peuple libre, prêt à défendre au besoin son indépendance par les armes. La guerre approche à grands pas de son point culminant. Un ultime effort, le plus dur peut-être, reste à accomplir si nous voulons permettre à notre patrie de franchir intacte les derniers récifs.

Si notre pays peut sortir intact de la conflagration, si ce bonheur immérité nous est accordé, nous en devons une reconnaissance éternelle à la divine Providence. Pour manifester cette reconnaissance, nous serrerons les rangs et collaborerons joyeusement à l'édification d'un meilleur état social. Un esprit de fraternité doit animer tout le peuple. Chacun de nos concitoyens qui a la volonté de travailler doit obtenir du travail. Et qui travaille doit être équitablement rétribué. Nous nous occuperons aussi fraternellement de ceux que l'adversité, accident ou vieillesse, plonge dans le dénuement. Mais toutes ces réalisations doivent intervenir dans un cadre raisonnable, en tenant compte des possibilités réelles. L'initiative privée doit être maintenue, l'effort individuel et le sentiment de responsabilité personnelle stimulés et protégés. La tâche est immense, ardue, le terme encore éloigné, mais ce programme n'est certainement pas irréalisable dans une Confédération comme la nôtre.

Nous n'aurons rien à craindre de l'après-guerre si nous sommes tous animés du désir d'entraide. Notre standard de vie est certes élevé. Réjouissons-nous en, car n'est-ce pas à cela qu'aspirent les masses populaires de tous les pays ? On dit que ce niveau de vie renchérit nos produits et an-

nihile les possibilités de nos industries d'exportation. Mais si Roosevelt, Churchill et Hitler veulent tenir les promesses qu'ils ont faites à leur peuple d'élever leur niveau de vie, le coût de la main-d'œuvre de ces pays en sera logiquement majoré, ce qui équilibrera les possibilités de concurrence de notre pays.

Au peuple suisse aussi des promesses ont été faites, particulièrement à l'agriculture. Notre classe rurale a accompli, dans des conditions excessivement difficiles, un travail considérable pour assurer l'alimentation de notre peuple et elle s'apprête encore, dans toute la mesure du possible, à redoubler ses efforts. Dans la politique des prix, l'agriculture a toujours tenu largement compte des conditions d'existence des autres classes de la population. Nous en obtenons encore la preuve en comparant les prix actuels des produits agricoles avec ceux pratiqués lors de la dernière guerre. Les prix actuels sont d'environ 30 % inférieurs à ceux de 1919, bien que les frais de production et en particulier les salaires, soient aujourd'hui plus élevés qu' alors. Or, il convient de ne pas perdre de vue que des prix convenables, couvrant au moins les frais de production, sont indispensables pour stimuler l'effort et provoquer une production maximum. Notre agriculture ne revendique nullement une situation privilégiée. Elle prétend simplement à être placée sur pied d'égalité avec les autres classes laborieuses de la population, ce qui n'était certainement pas le cas avant la guerre.

Il nous est agréable de constater que le haut Conseil fédéral fait preuve de compréhension pour les besoins agricoles en prévoyant d'édictier un arrêté pour assurer l'approvisionnement du pays en produits agricoles pendant et après la guerre, de façon à donner aux paysans certaines garanties pour la période transitoire jusqu'à ce que la révision des articles économiques de la constitution puisse être soumise au scrutin populaire. Nous émettons l'espoir que le peuple suisse ne fera pas preuve de moindre bonne volonté que le Conseil fédéral. Il est réconfortant également de constater un éveil du sens social chez les paysans ; nous en trouvons l'expression dans le projet de création d'une Caisse d'allocations familiales pour la population montagnarde que soutient la paysannerie suisse.

Le mouvement raiffeiseniste suisse, lui aussi, est au premier plan de toutes les actions qui visent à renforcer l'esprit de fraternité confédérale et à développer le progrès social. Organisation des petits et des faibles, fondée sur les nobles principes de l'effort personnel et de l'aide mutuelle, notre mouvement poursuit irrésistiblement sa révolution humanitaire et économique et affirme toujours davantage sa capacité d'action constructive. Rien n'arrêtera l'essor du raiffeisenisme suisse tant qu'il conservera son âme véritable et ne glissera pas vers le matérialisme. Et nous n'avons rien à craindre à ce sujet tant que les principes de Raiffeisen seront jalousement maintenus et appliqués. C'est pourquoi nous nous distancerons impitoyablement de toute Caisse qui s'écarterait de la voie éprouvée qui seule mène au but et au succès. Il est naturel qu'une organisation

d'entraide comme la nôtre participe à toute œuvre et action vraiment sociale. C'est dans cet esprit que nous avons fondé la Coopérative de cautionnement au sein de l'Union et dont nous récoltons maintenant déjà les premiers fruits. Nous envisageons également la création d'une Caisse d'allocations familiales pour les fonctionnaires des Caisses. Tant que le mouvement Raiffeisen restera fidèle au noble principe de l'administration utilitaire et désintéressée, il possédera l'impulsion et la force nécessaires pour aider partout où une aide peut s'avérer utile.

Raiffeisenistes,

Groupant avant tout les petites gens du village, notre mouvement ne peut certes exercer une influence décisive sur la politique et les conjonctures. Mais nous n'en contribuons pas moins au maintien de la paix sociale et par là de l'existence du pays. Raiffeisenistes, vous êtes les représentants du peuple. Vous contribuez à former l'opinion dans vos villages et vos vallées. Conservez l'amour de la liberté et l'attachement à nos privilèges démocratiques. Restons fidèles à notre chère Patrie, fidèles à nous-mêmes.

* * *

Il m'est particulièrement agréable de signaler la présence au milieu de nous de plusieurs hôtes éminents :

J'ai l'honneur de saluer tout d'abord le représentant du gouvernement vaudois

M. le conseiller d'Etat F. Porchet,

chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, président de l'Union suisse des paysans.

Je lui souhaite la plus chaleureuse bienvenue parmi nous. Magistrat des plus éminents du pays, M. Porchet est depuis de longues décennies non seulement le chef incontesté de l'économie vaudoise, mais encore une marquante personnalité dirigeante de l'agriculture suisse.

Je salue ensuite le représentant de Montreux, la ville aux trois communes,

M. Robert Marron, syndic,

et je le remercie vivement, ainsi que toute la population montreuusienne de l'aimable accueil qu'ils ont fait à nos délégués.

Je salue également le très estimé secrétaire des paysans suisses,

M. le prof. Dr. O. Howald,

et remercie sincèrement ce vieil ami de notre cause d'avoir bien voulu honorer notre réunion de sa présence. Je lui exprime toute notre reconnaissance pour la précieuse sympathie que nous témoignent les sphères dirigeantes de la paysannerie suisse.

Je salue

M. Paul Chavan,

directeur de l'école cantonale d'agriculture de Marcellin sur Morges,

dont la présence est un gage de l'intérêt et de la sympathie de la jeunesse agricole du canton dont nous sommes aujourd'hui les hôtes.

Je salue encore

M. Henri Blanc,

secrétaire de la chambre vaudoise d'agriculture, qui est depuis de longues années

un fidèle adepte du mouvement raiffeiseniste vaudois.

Je salue MM.

Manlio Sancisi, professeur à l'Université de Genève et *Roger Hartmann*, de l'Université de Lausanne, et me réjouis de l'intérêt que les milieux universitaires portent de plus en plus à notre mouvement.

Je salue aussi tout particulièrement un magistrat thurgovien,

M. le conseiller d'Etat Hans Reutlinger, un sincère ami de notre mouvement, qui vient d'être élu chef du Département de l'agriculture du canton d'origine du raiffeisenisme suisse.

Je salue tous les vétérans de la cause, et spécialement l'un d'entre eux, ancien président du Conseil de surveillance de l'Union,

M. le curé Scheffold, Wil,

et suis heureux qu'il puisse voir prospérer l'œuvre dont il fut un ardent pionnier.

Je salue aussi les représentants de la presse, dont nous apprécions les services et les remerçons de tout l'intérêt qu'ils portent à notre mouvement.

Je vous salue enfin tous, très honorés Messieurs les invités, et vous chers raiffeisenistes, qui êtes accourus au nombre de 1200 de toutes les parties de notre beau pays et je déclare ouvert le 41^{me} Congrès de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

Puis, sur l'invitation du président, *M. le conseiller d'Etat Dr. Porchet* lui succède à la tribune et prononce le discours suivant :

Allocution de M. F. PORCHET

Conseiller d'Etat

Monsieur le Président,
Messieurs les Délégués,

Au nom du Gouvernement du Canton de Vaud, j'ai l'honneur et la joie de vous saluer et de vous souhaiter la bienvenue.

C'est en effet un honneur de saluer cette imposante assemblée, vraie landsgemeinde de citoyens venus de tous les cantons, s'exprimant dans l'une ou l'autre de nos quatre langues nationales dont nous venons d'entendre avec émotion les accents et sonorités. Je dis avec émotion, car ces quatre langues en lesquelles vient d'être exprimée une même pensée me font songer à une puissante masse chorale formée de 4 voix diverses, mais harmonisées qui, dans une fusion parfaite, chantent un même idéal.

C'est ensuite une joie pour le représentant du Conseil d'Etat de vous souhaiter la bienvenue dans le canton de Vaud et dans cette belle région de Montreux. Le visage aimé de la Patrie — comme on aime dire — est beau partout, mais il est des régions où il a une grâce particulière. Nous souhaitons qu'à Montreux vous trouviez le charme de son sourire.

Veuillez permettre maintenant au Chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce de vous faire part à ce titre de ses sentiments à l'égard de votre activité. Les éloges, les félicitations et les remerciements affluent dans sa pensée pour être exprimés, mais voici que surgit en même temps dans son souvenir cette

sentence sévère, presque brutale de l'Écriture Sainte :

« Malheur à celui dont on dit trop de bien ».

Messieurs les raiffeisenistes, comme je ne veux pas votre malheur, je ne dirai pas tout le bien qu'on pense de vous. On vous en a déjà beaucoup parlé, année après année, au cours de vos assemblées générales de délégués, dans diverses villes suisses, et dans vos congrès cantonaux annuels. A trop



M. le Conseiller d'Etat PORCHET prononce son allocution.

insister, on risque de vous induire en péché d'orgueil.

Heureusement que vos dirigeants, dans leurs rapports administratifs et leurs exposés, vous rappellent que s'il y a une grande tâche accomplie, il reste encore beaucoup à faire. Cela veut dire, en d'autres termes, qu'il faut chercher dans le passé moins la grande satisfaction du travail exécuté que la force pour le présent et la confiance pour l'avenir.

Le passé. Votre passé a été évoqué d'une façon magnifique l'an dernier à St-Gall, lors de la commémoration de votre 40^{me} anniversaire, par vos publications et par plusieurs orateurs. L'un d'eux, M. le Prof. Dr. Laur, vous a fait part éloquentement des sentiments de l'agriculture suisse. Comme président de l'Union suisse des Paysans, je ne saurais qu'ajouter aujourd'hui à cet hommage et me borne à vous dire : un an a passé, mais les sentiments exprimés, eux, subsistent.

Votre passé parle surtout par le développement de votre œuvre et par les sentiments de reconnaissance de tous ceux auxquels elle a dispensé ses bienfaits.

Le présent. Le présent, c'est d'abord l'abondance des capitaux inutilisés. C'est la propagande parfois effrénée pour trouver des emprunteurs. C'est une vraie campagne en faveur de l'endettement.

Or, prévenir l'endettement vaut mieux que guérir le surendettement. Les Caisses Raiffeisen, par leur organisation, leur contrôle mutuel, sont une vraie sauvegarde contre les emprunts injustifiés. Elles peuvent actuellement jouer un grand rôle en faveur de l'hygiène du crédit mutuel agricole.

Le présent, c'est aussi la démonstration de la puissance du principe fédéraliste qui conservé à la Suisse sa forte unité dans les temps tragiques que nous vivons.

Ce principe fédéraliste se révèle puissant sur le plan économique aussi. L'organisation de l'économie de guerre de la Suisse mérite les éloges et la reconnaissance de tous les habitants de notre pays. Son fonctionnement admirable est dû à la prévoyance et à la compétence des autorités fédérales et de leurs collaborateurs, à l'activité des autorités cantonales et au travail parfois héroïque des citoyens et de leurs familles. Mais nous pensons que tous ces efforts et

compétences n'auraient pu donner leur plein rendement si nous n'avions pas le privilège en Suisse d'avoir **la commune**, unité politique, économique et sociale à même d'assurer par ses autorités et ses offices communaux l'application exacte et consciencieuse des nombreuses prescriptions de l'économie de guerre. La commune est à la base du principe fédéraliste.

Les Caisses Raiffeisen, en créant à titre privé, mais dans le cadre communal, une activité bancaire sous forme de crédit mutuel fortifient encore le principe fédéraliste en lui donnant dans le pays de nouvelles racines s'enfonçant solidement dans le sol rural.

L'avenir ? Le peuple suisse, ses autorités et ses organisations cherchent à organiser cet avenir sans pouvoir le connaître. Ils ont raison, car dans cet avenir incertain, notre foi crée une certitude, celle d'une Suisse toujours libre et indépendante. C'est cette Suisse d'après guerre qu'on organise dès maintenant.

Je dois me borner à un très bref aperçu du plan d'organisation de l'un des secteurs, celui de l'agriculture. Au reste vous le connaissez. Il est issu de la requête adressée par l'Union suisse des Paysans au Conseil Fédéral en novembre 1942. Elle demande que dans l'après-guerre les prix des produits agricoles permettent le maintien, dans des conditions économiques satisfaisantes, des exploitations rurales qui ne sont pas surendettées et qui sont conduites rationnellement.

Ainsi s'établit la liaison entre les salaires agricoles, le prix de revient des produits, le prix de vente de ceux-ci, le prix des terres et des fermages, l'endettement et le crédit agricole.

C'est pourquoi les Caisses Raiffeisen s'incorporent automatiquement, par leur activité technique, dans les éléments d'organi-

sation de l'agriculture suisse d'après-guerre. Mais elles y pénètrent à la fois plus profond et plus haut pour d'autres raisons.

L'étude en cours de l'organisation économique suisse d'après-guerre prévoit l'intervention nécessaire de l'Etat pour assurer certaines garanties économiques et sociales, tel le prix des produits agricoles, mais il s'agit là de garanties constituant des minima. Il appartiendra à l'individu de les dépasser par sa compétence technique, son ardeur au travail, sa conduite, en un mot par sa personnalité. L'individualisme subsistera dans le cadre très large de l'intervention de l'Etat.

Or, les Caisses Raiffeisen sont une école d'individualisme qu'elles fortifient par le coopératisme. Elles joueront donc dans l'avenir d'après-guerre un rôle éducatif accru.

Enfin, et surtout, votre organisation est née du principe de la solidarité vivifiée par l'esprit chrétien.

La Suisse d'aujourd'hui, miraculeusement protégée jusqu'ici des fléaux effroyables dévastant tant de pays, la Suisse de demain qui pourra se trouver dans des situations tragiques ou devant des tâches presque surhumaines, la Suisse ne peut trouver que dans les forces spirituelles les énergies salvatrices.

Ainsi, sur les trois plans : politique, économique et spirituel, les Caisses Raiffeisen répondent à la conception suisse par leur organisation, leur but, leurs aspirations. Je souhaite que par leur développement croissant, elles collaborent à l'évolution qui jour après jour construit la Suisse d'après-guerre.

C'est à la Patrie que nous voulons ensemble adresser, en terminant, l'expression de notre pensée :

Pensée de reconnaissance à ceux qui la défendent sous l'uniforme ou en habit de travail ;

Pensée d'espoir pour que la Patrie continue à être protégée miraculeusement ;

Pensée de confiance en l'avenir de la Suisse d'après-guerre, libre et indépendante, réalisant toujours plus de justice sociale dans l'esprit chrétien.

Viva la Suisse !

L'assemblée fait une ovation chaleureuse au représentant du Gouvernement vaudois.

* * *

On passe immédiatement à la liquidation de l'ordre du jour qui appelle tout d'abord :

L'élection du Bureau de l'Assemblée

La présidence de l'assemblée est assumée, conformément aux statuts, par *M. le Dr. G. Eugster*, président de l'Union.

M. J. Egger, sous-directeur de l'Union et *M. G. Froidevaux*, reviseur, tiennent le procès-verbal.

Sont ensuite proposés et élus par acclamation comme scrutateurs :

1. *M. F. Maillard*, Corsier, président de la Fédération vaudoise,

2. *M. A. Meuwly*, caissier à Cressier (Fribourg),

3. *M. X. Marty*, Sattel, président de la Fédération schwytzoise.

4. *M. F. Tuor*, président à Trun (Grisons).

Le président annonce que les débats auront lieu comme d'habitude en allemand et en français. Puis il donne immédiatement la parole à *M. le directeur Jos. Stadelmann* pour la présentation des comptes et bilan de 1943 et la lecture du rapport sur l'activité de la Caisse centrale.

Rapport d'activité de la Caisse centrale

Monsieur le Président,
Honorés Messieurs les Invités,
Messieurs et chers Raiffeisenistes,

Permettez-moi quelques commentaires aux comptes et bilan et compte de profits et pertes qui vous ont été soumis ainsi que quelques considérations relatives au développement et au rendement de la Caisse centrale.

L'année de guerre 1943 a été relativement paisible pour notre Caisse centrale. Si le volume des affaires a fortement augmenté par rapport à l'année précédente, il n'en a pas été de même du rendement. L'important développement du bilan, qui a passé de 136 à 164 millions de francs provient de l'afflux considérable de fonds dans les Caisses affiliées.

Le roulement a également progressé de 652 à 756 millions de francs.

Le bénéfice de Fr. 413.000 permet d'attribuer Fr. 200.000 au fonds de réserves en prévoyant un intérêt de 4 % aux parts sociales au lieu de 5 % qui a continuellement été payé depuis 1920. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons dû nous résoudre à abandonner le taux de 5 % qui a été de tradition durant près d'un quart de siècle. Nous y avons été contraints, non par des amortissements sur les titres et fonds publics ou par des pertes avec nos débiteurs, mais uniquement du fait de la diminution des possibilités de gain et de l'impérieuse nécessité de renforcer les réserves afin de les maintenir en saine proportion avec la somme du bilan qui augmente à un rythme excessivement rapide.

Notre Caisse centrale a pris, au cours des 20 dernières années et tout particulièrement depuis 1939, un essor que peu d'établissements financiers avaient enregistré jusqu'ici. En 1923, il y a donc 20 ans de cela, le bilan n'était que de 13,6 millions ; il est aujourd'hui de 164 millions ; il a donc plus que décuplé. Depuis 1939, le bilan a augmenté de 120 %, les réserves par contre de 50 % seulement.

Vu son caractère tout particulier de chambre de virement et de compensation financière qui l'oblige à maintenir constamment un portefeuille considérable de titres à court terme comme réserve de liquidité pour les Caisses affiliées, la Caisse centrale a des possibilités de gain très limitées. Et la politique de placement strictement orthodoxe dont nous ne nous som-

mes jamais départis, ne permet ni gros bénéfices, ni de ces gains exceptionnels dits de conjonctures.

L'alimentation des réserves s'est effectuée ces dernières années au rythme de 120 à 150.000 francs. Afin de porter cette attribution à un montant mieux en rapport avec la somme du bilan, nous n'avons pas d'autre moyen que de réduire l'intérêt du capital social de façon à pouvoir augmenter de 50.000 francs la dotation de la réserve en la portant ainsi à Fr. 200.000. Cette politique prévoyante est à l'avantage bien entendu des Caisses affiliées. Comme garantes et bénéficiaires exclusives de l'entreprise, elles ont un intérêt primordial à posséder une Caisse centrale financièrement solidement fondée. Et il est évident qu'un fonds de réserve de Fr. 1,85 million pour un bilan de 164 millions doit être considéré comme modeste cela même si nos actifs sont tous de premier choix et dépourvus de risques particuliers.

A. Passif.

Sous ce chapitre, nous constatons tout d'abord que les avoirs des Caisses en compte courant ordinaire accusent une augmentation de 2,5 millions. Les Caisses qui ont de grosses disponibilités ont la faculté d'en reporter en tout temps une partie aux comptes à terme afin de bénéficier d'un taux plus rémunérateur. Il appartient naturellement aux Caisses elles-mêmes d'user de ce droit de disposition, notre service de comptabilité n'étant logiquement pas à même de juger des moyens liquides que chaque Caisse doit conserver pour ses besoins courants. Un placement judicieux des capitaux momentanément sans emploi est important aujourd'hui. Maintes Caisses ont vu en effet leur bénéfice défavorablement influencé par le fait qu'elles avaient conservé, en compte à vue, des avoirs trop élevés, disproportionnés à leurs besoins. Il convient également de viser à un bon échelonnement des échéances des placements en comptes à terme.

Les avoirs des Caisses en comptes à terme sont en progression de 24 millions et atteignent ainsi 84 millions de francs. Au 31 décembre 1943, le taux d'intérêt moyen de ces placements était de 2,95 % et le terme moyen de 4 ans.

Ce gros poste passif du bilan a sa contrepartie à l'actif dans le portefeuille des titres et fonds publics dont le rapport moyen en intérêt est de 2,5 %. Sur la base des taux relativement élevés qui leur sont actuellement attribués, les comptes à terme des Caisses représentent donc une charge pour la Caisse centrale. La perte effective qui en résulte doit être recouvrée sur compte courant à vue. Or, les avoirs des Caisses ont néanmoins bénéficié encore l'an dernier de taux variant entre $\frac{3}{4}$ et 2 % net. Ces conditions doivent être considérées comme excessivement avantageuses si l'on tient compte que pour les comptes de chèques bancaires du montant de près de 10 millions qu'elle entretient constamment, la Caisse centrale ne reçoit depuis longtemps aucun intérêt.

B. Actif.

Les avances aux Caisses affiliées ont de nouveau diminué de Fr. 640.000. Si cela continue, le moment viendra où la Caisse

centrale ne sera effectivement plus une chambre de compensation financière mais uniquement un office de placement des Caisses affiliées. Et ce moment n'est peut-être pas très éloigné puisque les emprunts des Caisses, qui ne se montent actuellement plus qu'à 3,3 millions, ne constituent que le 2,5 % à peine de leurs avoirs totaux à l'Union.

A propos des *placements hypothécaires*, nous tenons à signaler le fait que le capital moyen de nos 1249 créances n'est que de Fr. 31.300. Aucune de ces créances n'excède le montant de Fr. 250.000. Nous avons volontairement exclu toujours les grosses affaires en vertu d'un vieux principe éprouvé qui veut que 100 petites opérations impliquent souvent moins de risques qu'une seule grosse affaire.

Il est aujourd'hui excessivement difficile de traiter des opérations de placements hypothécaires, cela ensuite de la concurrence non seulement des banques et des sociétés d'assurance, mais encore des particuliers qui consentent des conditions souvent plus avantageuses que celles que peuvent offrir des établissements de crédit.

C'est pourquoi nous nous permettons d'inviter les Caisses, spécialement les jeunes qui auraient des possibilités dans leur rayon d'activité de reprendre de bons titres hypothécaires mais qui ne peuvent le faire faute de capitaux, de nous transmettre ces affaires. La Caisse centrale les traiterait temporairement avec faculté pour la Caisse locale de les reprendre plus tard, lorsqu'elle en aura les moyens. En agissant ainsi, ces Caisses feront preuve de prévoyance et augmenteront l'action du Raiffeisenisme. Du reste, les milieux ruraux ont un intérêt primordial à ce que l'argent de la campagne soit investi à la campagne.

Le *portefeuille des titres et fonds publics* se compose dans la proportion des 2/5 d'obligations d'emprunts de la Confédération, des cantons et des communes, et dans la proportion des 3/5 d'obligations de caisse de banques cantonales. Du montant total de 86 millions, 81 millions en chiffre rond arrivent à échéance d'ici à 1950 au plus tard. Afin d'atténuer le plus possible certains risques de cours que comporte inévitablement un portefeuille si considérable, nous nous en tenons principalement aux titres à *court terme*.

Cette politique dictée par la prudence et la sécurité a pour conséquence logique un rendement modeste, l'intérêt moyen du portefeuille des titres n'ayant été l'an dernier que de 2,5 %. Comme c'est le cas déjà depuis nombre d'années, nous n'avons pas eu de perte à enregistrer sur ce poste du bilan, indépendamment des amortissements réclamés par certaines rectifications de cours.

En assumant seule pour le mouvement la souscription et le délicat service des titres et valeurs soumis aux fluctuations de cours, la Caisse centrale rend aux Caisses locales des services considérables dont la période d'après-guerre permettra d'apprécier toute la valeur.

C. Compte de profits et pertes.

L'abandon de la Commission, avec application en compte courant d'une échelle de taux nets, a été en général bien accueilli. Cette innovation a simplifié la tâche de notre service de comptabilité, facilité le

bouclement des comptes au 30 juin et spécialement au 31 décembre en activant l'expédition des relevés de comptes. Ce mode de calcul des intérêts s'est avéré rationnel et sera maintenu à l'avenir. Les Caisses bénéficieront de taux uniformes d'intérêts fixés d'après leur importance et leurs possibilités intrinsèques.

Le poste des impôts, qui était l'an dernier de Fr. 117.600, figure cette année par Fr. 94.100.— La diminution provient du fait que nous avons porté intégralement l'an dernier l'impôt pour la défense nationale de la période fiscale 1941-1942. Au premier abord, le montant des impôts ne paraît pas exagéré comparativement aux chiffres du bilan et du roulement. Mais il convient encore de tenir compte des droits de timbre sur les titres et sur les coupons que nous devons livrer et qui, parce que directement déduits du produit brut des intérêts des titres, ne figurent pas spécialement au compte de profits et pertes. Or, ces droits de timbre ont atteint, en 1943, la respectable somme de Fr. 181.000.—, soit un montant bien supérieur à celui des impôts directs. Du fait du gros portefeuille de titres et fonds publics qu'elle est tenue de posséder, notre Caisse centrale est effectivement imposée beaucoup plus fortement que toute autre banque. En réalité, notre Caisse centrale paie actuellement chaque année Fr. 275.000 d'impôts divers alors que les titulaires de parts sociales ne touchent que Fr. 203000 comme intérêt de leur participation financière. Le fisc prélève ainsi aujourd'hui sur le bénéfice annuel un montant bien supérieur à celui qui est réparti aux coopérateurs. Ces citations montrent de façon lumineuse l'apport considérable que notre organisation fait annuellement à l'Etat et à la commune.

Ensuite de l'extension du personnel provoquée par le développement constant des affaires et des allocations accrues de vie chère, les dépenses pour les appointements ont augmenté de Fr. 31.000. Le Conseil d'administration fait preuve de toute la compréhension voulue pour les besoins légitimes du personnel, mais se considère par contre en droit d'attendre de lui les efforts particuliers qu'exigent les temps actuels et une institution de la nature de la nôtre.

A propos des *frais généraux*, nous nous permettons de relever qu'ils ne constituent que le 0,28 % de la somme du bilan, soit environ un tiers seulement du pourcentage moyen des banques. Cette constatation montre combien économe est la gérance de l'Union.

Arrivé au terme de ma brève analyse du bilan, je tiens à faire les déclarations formelles suivantes :

1. Les actifs de la Caisse centrale sont tous de bon aloi et constitués par des valeurs indigènes de premier choix.
2. La capacité de paiement de la Caisse centrale est impeccable ; nous avons tenu compte non seulement des besoins normaux, mais encore des prestations extraordinaires que peuvent poser les temps anormaux dans lesquels nous vivons. La liquidité utile est largement assurée par une encaisse importante, des réscriptions de la Confédération et un portefeuille important de titres à court terme.

* * *

Messieurs,

Permettez-moi encore, en terminant, quelques considérations d'ordre général.

Le courant actuel est toujours fortement orienté vers la baisse des *taux d'intérêts*. Et malgré cela, on voit encore maintes Caisses persister à recevoir des dépôts du public à des taux supérieurs à ceux communément en usage sur le marché de l'argent. Ces Caisses attirent ainsi momentanément des capitaux urbains ou de milieux qui ordinairement ne font aucun cas ou ne montrent que peu ou pas de compréhension pour notre mouvement Raiffeisen. Or, ces capitaux ne se posent fréquemment dans nos Caisses que comme l'oiseau sur un toit, c'est-à-dire qu'ils sont retirés dès qu'interviennent des conjonctures plus favorables de placement. En pratiquant cette mauvaise politique de taux, ces Caisses se nuisent à elles-mêmes tout en submergeant la Caisse centrale de disponibilités pour lesquelles il est quasi impossible aujourd'hui de trouver un emploi quelque peu rémunérateur.

Un mot également de la *Caisse d'épargne postale* dont la création est de nouveau agitée dans le pays. Cette idée est propulsée avant tout par le corps des fonctionnaires postaux. Les promoteurs affichent le besoin qu'il y aurait de favoriser l'économie et l'épargne en créant de nouveaux offices de versements. Il ne s'agit là, évidemment, que d'un prétexte car le peuple suisse a maintenant déjà la possibilité de faire des dépôts d'épargne dans les villages les plus reculés. La Suisse est le pays du monde qui possède le plus grand nombre d'offices de versement d'épargne par rapport à la densité de la population. Il en existe à profusion dans les villes. Et même dans les milieux ruraux, le besoin d'en augmenter le nombre ne se fait nullement sentir. Notre organisation, en particulier, avec près de 800 Caisses locales offre à la population de plus de 1000 communes un lieu de placement commode et bien approprié de l'épargne. Il y a également les banques cantonales avec leurs sièges et agences, les banques locales et de nombreuses caisses d'épargne. Dans ces conditions, on ne saurait parler d'un besoin d'ouvrir de nouveaux guichets d'épargne. Cela d'autant moins que l'institution d'une Caisse d'épargne postale aurait pour conséquence d'enlever d'importants moyens au crédit privé.

Loin de nous l'idée de contester l'utilité des régies fédérales actuelles. Elles s'imposent pour les postes et les chemins de fer. Mais à côté des grosses administrations fédérales des contributions qui prennent toujours plus d'ampleur et créent de nouvelles possibilités d'engagement à des centaines d'employés, l'institution d'une nouvelle régie fédérale de l'épargne ne saurait se justifier. Des Caisses d'épargne privées et indépendantes et dont l'activité est stimulée par le jeu de la libre concurrence serviront toujours mieux les intérêts de la collectivité qu'une nouvelle institution étatique qui constituerait un nouvel état dans l'état.

Nombreux sont aujourd'hui les gens qui partagent l'opinion que lorsque la guerre sera finie et que le commerce de l'argent et des marchandises pourra de nouveau se faire librement, les *taux d'intérêt* ne tarderont pas à hausser, en offrant de nouvelles occasions de placement avantageuses et

lucratives aux capitaux. C'est là tabler sur une évolution par trop simple. Le problème du loyer de l'argent après la guerre sera en réalité beaucoup plus complexe. Dans tous les pays, la dette publique a considérablement augmenté du fait de la guerre. Dans certains grands Etats belligérants, elle a atteint déjà des chiffres astronomiques. Tous ces pays ont donc un intérêt éminent à ce que le loyer de l'argent reste bas. On peut donc admettre — à moins de bouleversement extraordinaire — qu'à l'avenir l'Etat exercera un contrôle du marché de l'argent et cherchera à diriger les taux. Il est donc plus ou moins certain que des taux débiteurs de 4 ½-6 % tels qu'on les a connus lors de la dernière guerre ne se présenteront pas de sitôt.

Messieurs,

Comme je l'ai déjà soulevé, notre Caisse centrale fonctionne aujourd'hui surtout comme office de placement des capitaux. Elle assure ainsi une tâche délicate et lourde de responsabilités, la tâche d'assurer l'investissement rationnel et sûr des capitaux que les Caisses affiliées ne parviennent pas à utiliser sur place. Sans la Caisse centrale, quantité de Caisses auraient une peine inouïe aujourd'hui à trouver des occasions de placement solide et bien approprié de leurs fonds. Les avantages financiers procurés par la Caisse centrale aux Caisses affiliées peuvent être évalués pour 1943 à un million de francs au bas mot, cela principalement par les bénéfices de taux et la réduction du coût des revisions. Cela montre que l'Union ne vit pas des Caisses, mais qu'au contraire elle remplit pleinement son but en défendant et en servant les intérêts de ses membres.

Nous avons pleine conscience du haut degré de confiance que nous témoignent les Caisses affiliées. Nous leur en savons gré et ne négligerons à l'avenir encore aucune peine et sacrifice pour justifier et mériter toujours pleinement cette confiance. Et je termine en remerciant les organes de l'Union, notre personnel, ainsi que toutes les Caisses affiliées et en exprimant l'espoir de pouvoir à l'avenir encore toujours compter sur leur précieuse collaboration.

M. le directeur *J. Heuberger* présente le rapport sur l'activité de l'Union, comme office fiduciaire et de revision.

Rapport sur la situation des caisses affiliées

Monsieur le Président,
Messieurs les invités,
Chers amis Raiffeisenistes,

Le rapport imprimé de l'Union ne pouvant paraître qu'au cours du mois prochain, je me permets de vous faire un exposé préalable et sommaire de l'activité générale déployée en 1943 par l'ensemble de notre mouvement.

Durant les trois derniers mois, les 750 Caisses de la Suisse entière ont tenu leur assemblée générale pour l'adoption des comptes annuels. A l'occasion de ces belles réunions villageoises, toutes fortement revêtues et spécialement bien fréquentées, il a été donné à des milliers de raiffeisenistes de se réjouir des admirables résultats ma-

tériels et moraux obtenus par leur action coopérative locale, par leur œuvre de solidarité, d'entraide et de collaboration harmonieuse en vue du seul bien commun. La tâche guidée par la pensée de se rendre utiles à la collectivité et dans toute la mesure de leurs forces.

La tâche m'incombe de proclamer les résultats de l'ensemble des 750 Caisses disséminées dans les 22 cantons de la Confédération, les résultats de ce mouvement d'émancipation financière et de rénovation sociale qui fait honneur à la paysannerie et à la classe moyenne de notre pays. Dans un ciel lourd de nuages sombres et menaçants brillent néanmoins quelques étoiles lumineuses. L'un de ces astres resplendissants est représenté par le mouvement raiffeiseniste suisse, mouvement d'action populaire basé sur l'effort personnel et l'aide mutuelle, la fidélité à un idéal élevé, la confiance en un avenir meilleur pour les hommes de bonne volonté.

L'année 1942 avait été déjà, à maints égards, une année record. Or, les progrès de 1943, sont, sur de nombreux points, supérieurs encore.

C'est ainsi que la *somme globale des bilans* de l'ensemble des Caisses — somme qui est le critérium prépondérant du développement — a augmenté de 60 millions (54 millions l'année précédente) pour atteindre ainsi 600 millions de francs en chiffre rond. Ce développement considérable provient d'une augmentation de 48 millions des dépôts d'épargne qui atteignent de ce fait un total de 344 millions; le capital-obligations de Fr. 121,7 millions a par contre reculé de quelques milliers de francs, alors que les avoirs en compte courant sont en progrès de 10 millions et se fixent ainsi à 74 millions de francs. Le nombre des livrets d'épargne est ascendant à 272.000, soit 19.000 de plus que l'année précédente. Nous avons salué, en 1943, la constitution de 22 nouvelles Caisses dans 10 cantons différents et, si l'on tient compte encore des 15 fondations intervenues dès le 1er janvier de cette année, l'effectif actuel de l'Union est de 768 Caisses. Comme depuis de nombreuses années, nous n'avons eu à enregistrer aucune sortie ni dissolution. L'effectif des membres a progressé de 3000 unités et passe ainsi à 72.000.

La somme globale des prêts et crédits accordés se monte à 403 millions, avec une augmentation de 33 millions sur l'année précédente, le nombre des débiteurs et crédits est en progression de 1000 passant à 85.213. Les nouvelles avances effectuées portent principalement sur le chapitre des prêts hypothécaires qui a grossi de 26,5 millions pour atteindre 341 millions. Les créances hypothécaires constituent ainsi actuellement le 56 % de l'effectif global. Bien que les Caisses aient collaboré au financement de nombreux travaux d'améliorations foncières et entreprises analogues d'utilité publique, l'afflux des nouveaux capitaux a été cette année encore de beaucoup supérieur aux besoins de crédit des sociétaires. De la sorte, 28 millions, soit le 45 % de l'augmentation des dépôts, ont dû être virés à la Caisse centrale comme réserve de fonds disponibles. Les moyens liquides sont donc constamment en progression et forment actuellement plus de 20 % des engagements,

pourcentage qui jamais encore n'avait été atteint jusqu'ici. La capacité de paiement des Caisses Raiffeisen est ainsi excessivement forte, ce qui leur permet de satisfaire par leurs propres moyens aux prestations les plus étendues qui peuvent leur être posées. Le service de paiement des intérêts et des amortissements est le meilleur qui ait été enregistré jusqu'ici dans les annales de l'Union.

Avec une marge moyenne de 0,66 % seulement entre les taux créanciers et débiteurs, un bénéfice net de 1,7 million a pu être réalisé. Un résultat aussi favorable n'a pu être évidemment atteint que grâce aux taux relativement élevés bonifiés par la Caisse centrale, puis grâce à la modicité des frais d'administration et au fait que les amortissements pour pertes ont à peine atteint Fr. 7000.—.

Les *fraîs généraux*, y compris un demi-million d'impôts à la Confédération, aux cantons et aux communes, se sont montés à Fr. 1,8 million, ce qui représente en moyenne 0,38 % de la somme des bilans, alors que ce coefficient moyen est près de 1 % pour l'ensemble de l'industrie bancaire.

Ces quelques chiffres illustrent l'admirable *essor financier* de notre mouvement d'auto-financement rural comme au si les remarquables possibilités de réalisation d'une coopération en matière de crédit, fondée sur un dévouement et un désintéressement qui touchent parfois à l'héroïsme.

Nous devons ces beaux résultats à l'amélioration de la situation économique, à la confiance méritée par 40 ans de développement ininterrompu aussi bien qu'à la volonté croissante de la population rurale de gérer elle-même, démocratiquement, dans le cadre du village, son épargne et son crédit.

Indépendamment du rôle important de régularisateur des taux que jouent les Caisses Raiffeisen et dont profitent largement aussi les milieux étrangers à notre mouvement, on peut évaluer à plus de 3 millions de francs les bénéfices matériels directs que nos coopératives d'entraide procurent à leurs adhérents.

Les différentes institutions spéciales de l'Union au service exclusif des Caisses affiliées ont toutes pu également intensifier leur activité.

Le service de l'économat, qui livre aux Caisses tous les registres et formulaires dont elles ont besoin, a effectué près de 6000 livraisons de matériel pour une somme globale de Fr. 100.000. Les organes de presse de l'Union ont un tirage actuel de 20.000 exemplaires. La Coopérative de cautionnement est toujours davantage utilisée, notre propre Caisse de compensation de salaire exerce une activité précieuse; si notre service du contentieux et des encaissements est moins mis à contribution qu'autrefois du fait de l'amélioration du service des intérêts et des amortissements, il multiplie par contre ses services en s'occupant du remboursement des impôts à la source. De son côté, le Secrétariat continue à vouer un soin attentif à la saine structure interne des Caisses, à la défense de leurs intérêts généraux vis-à-vis des pouvoirs publics et contribue pour sa bonne part au succès des assemblées locales et des manifestations raiffeisenistes. 110 conférences ont été faites par les fonctionnaires du Secrétariat et de l'Office de revision.

Les Caisses Raiffeisen suisses se présentent comme un mouvement sain et prospère à tous égards, d'une haute valeur économique et sociale, animé d'une irrésistible volonté de perfectionnement et de réalisation. La Caisse Raiffeisen est aujourd'hui le critérium de la commune rurale progressiste. La classe moyenne, paysanne, artisanne et ouvrière a montré qu'elle possède une élite absolument capable de gérer démocratiquement son épargne et son crédit sur le plan local, et toutes les Caisses, autonomes et libres, peuvent regarder avec confiance vers l'avenir.

Les 700 revisions de gestion effectuées par nos consciencieux reviseurs ont montré non seulement que les Caisses sont toutes en voie de solide développement, mais encore qu'elles se trouvent dans une situation saine et prospère; elles s'affirment toutes d'avantageux instituts d'épargne et de crédit tout en exerçant une influence bienfaisante sur le plan social et spirituel.

Tous les bilans sont intacts, sans engagements bancaires et les dépôts confiés absolument garantis. Près de 7000 caissiers et membres des Conseils de direction et de surveillance exercent leurs fonctions respectives avec compétence, avec un haut sentiment de responsabilité et un désintéressement qui touche souvent au stoïcisme; ils sont bien épaulés par une Union centrale au service exclusif du mouvement et par 18 Fédérations cantonales ou régionales qui fonctionnent comme trait d'union entre les guildes locales et l'Union centrale, le tout réalisant une coopération la plus parfaite et la plus harmonieuse que peut concevoir une association économique nationale.

Tant quantitativement que qualitativement, jamais le mouvement raiffeiseniste suisse ne s'est trouvé en posture aussi prospère. Il montre pleinement aujourd'hui ce qu'une paysannerie attachée à sa terre et à son village est capable de réaliser par ses propres moyens et combien puissantes sont en réalité les forces latentes de la population et du sol qui ne demandent qu'à être éveillées et mises en valeur pour le bien de la communauté.

Mais le véritable secret du succès de nos organisations n'est en réalité pas tant d'ordre purement économique et financier que d'ordre social et éthique. Oui, la clef du succès de notre mouvement réside avant tout dans l'idée qu'il incorpore, dans l'esprit qui l'anime, esprit d'amour du prochain, de solidarité chrétienne, en un mot dans l'esprit raiffeiseniste qui est aujourd'hui pour la classe moyenne une conception, un programme d'émancipation. Le fait que les 750 Caisses disposent de près de 600 millions de capitaux et qu'elles traitent annuellement 1 milliard 200 millions d'affaires fait parfois supposer, aux milieux non initiés, que ces Caisses sont devenues de véritables banques. Cette conception est absolument erronée. Les Caisses Raiffeisen traitent aujourd'hui les mêmes affaires qu'autrefois et n'ont pas dévié d'un pas de leurs principes fondamentaux. En effet, le fait que les chiffres d'affaires ont augmenté en considération de la confiance dont les Caisses jouissent et des collaborations toujours plus étendues qu'elles ont su susciter ne signifie nullement qu'elles se sont écartées de leur idéal raiffeiseniste. Il est tout naturel et logique que les chiffres actuels d'affaires

soient, pour l'ensemble du mouvement, supérieurs à ce qu'ils étaient il y a 20 ans: le contraire surprendrait. Mais nos institutions n'ont nullement trahi leur idéal ni modifié leurs principes de base, et l'esprit qui les anime est resté le même qu'au début. Les Caisses Raiffeisen ne peuvent pas devenir de simples banques, car alors elles ne seraient plus des Caisses Raiffeisen et n'auraient plus de véritables raisons d'être.

La direction de l'Union a toujours considéré comme une mission sacrée de maintenir intacte et pure de constitution et d'esprit la magnifique œuvre d'entraide que le pionnier raiffeiseniste Traber a créée dans notre pays au tournant de ce siècle.

La flamme du raiffeisenisme doit être continuellement entretenue, continuellement ranimée. Pour cela nous devons créer avec le temps une institution spéciale, simple et bien appropriée, un séminaire raiffeiseniste, un centre spirituel dont la mission sera de cultiver, de former et de développer l'esprit et l'idéal qui reposent à la base de notre mouvement coopératif. C'est là un problème sur lequel le Congrès de l'Union pourra être appelé à se prononcer un jour.

Chers Raiffeisenistes,

J'ai l'agréable devoir de vous remercier tout chaleureusement de la fidèle et précieuse collaboration que vous avez apportée l'an dernier encore à l'édification de notre belle œuvre. Une collaboration sincère basée sur la confiance réciproque sera toujours à la source du succès et du progrès. Nous vous prions de nous maintenir votre confiance que nous nous efforcerons de mériter en multipliant nos réalisations au profit des Caisses. Ma vive gratitude va également à tous les adeptes et amis de notre cause et parmi ces derniers tout spécialement à l'Union suisse des paysans, à son chef spirituel le Dr. Laur, à son distingué président M. le conseiller d'Etat Dr. Porchet et l'actif secrétaire actuel des paysans suisses M. le prof. Dr. Howald.

Messieurs les délégués,

Les Caisses Raiffeisen ont déjà accompli une bonne partie des tâches qu'elles se sont fixées. Elles contribuent au développement de l'esprit d'économie et d'épargne: dans maints villages montagnards 80, 90 et même 100 % des habitants sont titulaires d'un livret d'épargne de la Caisse locale. Elles sont en mesure par leurs propres moyens de satisfaire à tous les besoins ordinaires et extraordinaires de crédit du village: le paysan et tout particulièrement le montagnard traite aujourd'hui sur place ses opérations financières, de la manière la plus rationnelle et la plus avantageuse. Les Caisses Raiffeisen s'avèrent ainsi partout une admirable œuvre d'entraide coopérative et on est vraiment surpris de ne les voir citées que rarement au nombre des coopératives officiellement désignées comme capables de contribuer à améliorer la situation des paysans des vallées alpêtres.

Mais les Caisses Raiffeisen ont encore une grande et particulièrement belle mission à parfaire. La mission de contribuer au développement et à l'épanouissement de la vie culturelle du village, au développement de l'esprit familial et communal duquel dépend, dans une large mesure, l'existence de notre Etat démocratique.

La liberté et l'indépendance constituent, pour nous confédérés, les plus précieux des

biens spirituels. Si l'économie de guerre impose aujourd'hui, dans l'intérêt bien entendu du pays, des restrictions et des réglemens de toutes sortes, un jour viendra où le « Pur souverain », le paysan fier et libre revendiquera à nouveau ses droits légitimes qui se doublent de devoirs naturels. A ce moment, l'idée coopérative fondée sur la paix sociale et la solidarité, l'idée du mutualisme librement consenti dans le domaine de l'épargne et du crédit prendront non seulement toujours plus d'importance économique, mais joueront peut-être un rôle prépondérant dans toute la vie politique du pays. Dans un de ses derniers discours, M. Stampfli, président de la Confédération, donnait ce mot d'ordre:

« Par une exploitation toujours plus rationnelle ainsi que par l'initiative personnelle et l'aide à soi-même, l'agriculture doit arriver à un coût de production tel qu'elle puisse faire des prix que les autres branches de l'économie puissent facilement supporter.

L'aide à soi-même, tant sur le plan individuel que coopératif est par conséquent un devoir de l'heure. »

Raiffeisenistes,

Nous avons derrière nous une année particulièrement riche en résultats féconds, obtenus au prix de gros sacrifices, de peine et de luttes constantes.

Nous rendons grâce à Dieu de ce qu'il nous a encore permis de collaborer au développement de notre belle œuvre humanitaire. Il existe malheureusement encore aujourd'hui certains milieux, autorités ou banques, qui se plaisent à discrediter, à entraver même notre travail loyal et désintéressé pour le bien commun. Toujours fidèles à l'idéal raiffeiseniste, nous saurons montrer par de nouvelles réalisations et de nouvelles performances ce que veut le raiffeisenisme:

Servir la cause de la coopération,
Servir l'intérêt général,
Servir la Patrie.

Le rapport du Conseil de surveillance est présenté en allemand par *M. A. Müller*, président, et un résumé en français par *M. l'abbé Montavon*, membre du Conseil de surveillance. En voici le texte intégral:

Rapport du Conseil de surveillance

Monsieur le Président,
Messieurs les Invités,
Messieurs les Délégués,
chers Raiffeisenistes,

Le fait de pouvoir encore, en cette cinquième année de guerre mondiale, vous présenter notre rapport sur la surveillance de la Caisse centrale et du service de revision constitue un extraordinaire bonheur. J'éprouve en conséquence le besoin, d'emblée, de rendre grâce à Dieu de ce qu'il a bien voulu jusqu'ici préserver si miraculeusement notre pays, notre peuple, notre économie. Devant l'inestimable privilège dont nous jouissons, nos soucis, nos petites misères, toutes les restrictions et les prescriptions de l'économie de guerre s'avèrent insignifiantes et puéres et bien ingrat et mesquin est celui qui ne reconnaît pas ce suprême avantage.

Le Conseil de surveillance a effectué durant l'année 1943, en collaboration avec la S. A. Fiduciaire et de Revision REVISIA, 3 revisions de gestion et a procédé, en mars dernier, au contrôle approfondi du bilan au 31 décembre 1943 ainsi que du compte de profits et pertes respectif. Au nom du Conseil de surveillance, je puis déclarer que les comptes annuels sont établis, tant en ce qui concerne la forme que le fond, conformément aux dispositions légales, statutaires et réglementaires et que les prescriptions de la loi fédérale sur les banques et Caisses d'épargne et de son règlement d'application sont observées.

Vous avez reçu le bilan et le compte de profits et pertes de la Caisse centrale. Permettez-nous à leur sujet les quelques remarques suivantes :

La *somme du bilan* accuse de nouveau une très forte augmentation de 28 millions et passe ainsi de 136,1 à 164,1 millions de francs. Si ce progrès rapide du bilan est digne de nous réjouir, il ne va pas toutefois pas sans nous causer certaines préoccupations car, ensuite des difficultés d'investissement, le rendement, les réserves et les fonds propres ne peuvent pas augmenter à un rythme équivalent.

Le développement du bilan résulte presque exclusivement des nouveaux dépôts effectués par les Caisses affiliées ; les avoirs de ces dernières ont augmenté de 26,6 millions, soit 2,6 millions en compte à vue et de 24 millions en comptes à terme. La préférence va à ces derniers en considération du taux plus rémunérateur dont ils bénéficient. Les placements à terme ont atteint ainsi 83,7 millions alors que les avoirs en compte à vue sont restés à 54,37 millions de francs. Cette évolution dénote de la part des Caisses un sens judicieux de disposition et une conception claire de la situation actuelle du marché de l'argent qui, contrairement à ce qui s'était présenté lors de la dernière guerre mondiale, table cette fois-ci sur des taux bas. Cette politique de l'argent bon marché, qui est favorisée systématiquement par les autorités, est aujourd'hui profitable à l'Etat, mais n'augmente pas les recettes d'intérêts des banques. Dans l'intérêt des épargnants, il est à désirer toutefois que le niveau actuel ne soit pas abaissé davantage.

L'augmentation des avoirs des Caisses trouve sa contre-partie, dans la proportion de 93 %, dans les postes des titres et fonds publics et dans les placements hypothécaires. La progression est, par rapport à l'année précédente, de 31 % environ pour le premier de ces chapitres et de 11 % environ pour le second.

Le plus gros poste actif du bilan est constitué par le *portefeuille des titres et fonds publics* de 85,25 millions de francs. Les titres cotés sont bilancés au dessous des cours officiels de décembre dernier. Les obligations de caisse sont également très prudemment portées. D'une manière générale, on peut constater que le portefeuille tout entier est évalué conformément aux principes légaux. Le 30 % des titres arrive déjà à échéance au cours des années 1944 et 1945, ce qui représente une grosse réserve de liquidité. De ce fait les risques découlant de l'éventualité d'une baisse de cours — laquelle n'est du reste guère à craindre — n'ont ainsi qu'une portée res-

treinte et limitée. M. le directeur Stadelmann gère le portefeuille des titres avec une haute compétence et je tiens ici à lui en faire le compliment et à l'en remercier.

Le second des postes de l'actif comme importance est constitué par le *portefeuille des créances hypothécaires*, qui totalise 39,17 millions de francs. Il accuse une augmentation de 4 millions par rapport à l'année précédente. Le profane ne se représente pas ce que cet accroissement représente de travail et de peine. L'obtention de bons titres hypothécaires constitue une lutte ardue qui se poursuit inlassablement. Il nous est agréable de constater qu'un soin extrême est apporté dans le choix des débiteurs hypothécaires. Nonobstant l'afflux considérable de fonds, la Direction ne se départit pas de la politique de placement prudente et sage qu'elle a toujours pratiquée, politique visant à une saine répartition des risques en limitant équitablement l'importance des engagements et en évitant les gages dont la valeur peut être sujette dans de fortes mesures aux fluctuations de la conjoncture. La valeur des placements hypothécaires est du reste toujours particulièrement bien documentée par un service remarquablement ponctuel des intérêts.

Comme autre poste actif important nous avons encore le *portefeuille des effets de change* qui se monte à 8,43 millions de francs, en augmentation de 3,34 millions sur l'année précédente. Ce portefeuille est constitué par des prescriptions de la Confédération. Des risques de pertes sont exclus.

Au passif du bilan nous trouvons, outre les avoirs déjà signalés des Caisses affiliées, encore les *dépôts du public*. Ceux-ci n'ont que légèrement augmenté de Fr. 300.000 et se chiffrent à 13,15 millions de francs. Alors que les Caisses affiliées ont placé leurs fonds de préférence à terme, on constate par contre ici un phénomène contraire soit un transfert accentué des obligations en caisse d'épargne. Cette situation est l'expression de la nervosité générale d'un public dans l'attente des événements et de fluctuations possibles des taux d'intérêts.

La *liquidité ou capacité de paiement* est supérieure aux exigences légales en la matière. Elle satisfait également aux besoins particuliers et tient largement compte de la structure des dépôts. Inutile de souligner qu'une attention particulière est vouée constamment à cette question, car dans les temps troublés dans lesquels nous vivons, ce serait une erreur capitale, surtout pour une centrale de virements comme la nôtre, de négliger les principes d'une saine liquidité.

Messieurs,

Permettez-moi encore quelques remarques concernant le *compte de profits et pertes*. En considération de l'augmentation excessivement rapide du bilan, le résultat pécuniaire de l'exercice ne donne logiquement pas toute la satisfaction désirée.

Les intérêts actifs ont augmenté de Fr. 303.892,98 à Fr. 3,96 millions et les intérêts passifs de Fr. 371.915.— à Fr. 3,18 millions. Il y a là une preuve évidente de la générosité de l'Union à l'égard de ses créanciers. Les Caisses ont lieu de lui en être reconnaissantes. Le bénéfice brut n'a passé que, de Fr. 771.458,13 à Fr. 839.480,15. Grâce à une *compression extrême des frais généraux* — ceux-ci n'ont augmenté que de

1,4 % — et en l'absence temporaire du sacrifice pour la défense nationale, il a été possible néanmoins de réaliser un bénéfice net de Fr. 413.343,57, supérieur seulement de Fr. 28.500 à celui de l'année précédente. De ce fait, il ne saurait normalement être question de bonifier plus de 4 % d'intérêt aux parts sociales, la différence d'un pour cent par rapport à l'année précédente, soit Fr. 50.000.— en chiffre rond, étant indispensable pour renforcer de manière quelque peu appropriée le fonds de réserves qui passera ainsi de Fr. 1,65 million à Fr. 1,85 million. *Le fonds de réserve doit être considéré comme très modeste* et nous devons viser à le renforcer. Nous avons tout intérêt non seulement à avoir des Caisses robustes, mais surtout aussi à posséder une Union forte et bien fondée. L'Union n'est-elle pas en effet le critérium de notre mouvement ?

En 1943, avec un bilan de 164 millions, le bénéfice net a été de Fr. 2500.— par million (2800 l'année précédente) et de Fr. 1000.— par million d'augmentation du bilan (Fr. 1750.— l'année précédente).

Le rendement, et partant le bénéfice net, a diminué du fait des grosses disponibilités qu'il faut constamment maintenir et ensuite des amortissements que réclame le maintien d'une situation toujours saine de notre portefeuille de titres et de fonds publics. Ces amortissements nous paraissent absolument sages afin d'écartier tout risque de désabusement. Nous savons gré à notre Direction de son souci de conserver un bilan toujours intact et réel. Le mouvement d'affaires de la Caisse centrale a été de 756,5 millions, supérieur de 104 millions à celui de l'année précédente ; il ne donne pas lieu à des remarques spéciales.

Messieurs les Délégués,

Le développement de l'ensemble des Caisses Raiffeisen suisses est également propre à nous procurer une légitime satisfaction. Par la fondation de 22 Caisses et l'adhésion de 3000 nouveaux membres, le mouvement a pris une nouvelle ampleur. Nous saluons cordialement cette phalange de nouveaux raiffeisenistes. Ce développement montre que l'idée du crédit mutuel poursuit irrésistiblement et d'elle-même sa marche à l'étoile. Devant les admirables résultats obtenus, la population se rend toujours mieux compte que par l'autofinancement et l'entraide sur le plan financier, elle peut contribuer elle-même puissamment à son indépendance et à son progrès économiques. Et le fait que la somme globale des bilans a augmenté de 59,4 millions pour atteindre 599,8 millions de francs avec 21,7 millions de réserves constitue une démonstration expressive des volontés de réalisations pratiquées dans ce domaine. Les transactions bancaires rurales se traitant de plus en plus par le canal de nos Caisses, le mouvement d'affaires a progressé d'un cinquième et totalise ainsi 1219 millions de francs.

Nos Caisses Raiffeisen doivent présenter de la symétrie et du rythme dans leur travail et leur développement. Toute œuvre réclame de la symétrie. L'édification de nos Caisses aussi : symétrie dans les intérêts créanciers et débiteurs, bonnes proportions entre les chiffres des bilans et réserves, soumission à une architecture solide par l'observation des règles d'administration préconisées lors des revisions. L'entrepreneur suit toujours les directions de l'architecte...

Symétrie — rythme et cadence aussi. Rythme et cadence dans le développement en largeur et en profondeur. Rythme constant de vie et d'action. L'épargne du village doit être placée au village avant tout. Une Caisse qui se contente de transférer simplement à l'Union les capitaux qu'elle reçoit en abondance sans chercher à les investir sur place ne remplit pas sa véritable mission, et les membres des organes dirigeants qui conservent leurs emprunts hypothécaires en banque alors que leur propre Caisse a les possibilités de les reprendre ne sont pas imprégnés du véritable esprit raiffeiseniste...

Messieurs les délégués,

Il arrive parfois, au cours de notre activité propagandiste, de rencontrer quelques réticences au sujet de la responsabilité solidaire. Celle-ci est même directement critiquée par nos adversaires. Considérons toujours la responsabilité solidaire pour ce qu'elle est effectivement : une exhortation constante à la prudence et au sentiment de responsabilité des organes d'administration. Jamais une Caisse ne devra faire appel à la garantie solidaire de ses membres tant que les dirigeants seront conscients de leurs responsabilités, tant que les revisions s'effectueront de manière sévère et que les lacunes d'administration qui pourront être constatées à ces occasions seront rigoureusement et immédiatement comblées et, enfin, tant que les principes raiffeisenistes éprouvés seront intégralement observés. Et une Caisse qui ne remplit pas ces conditions primordiales n'a pas de place dans l'Union.

La responsabilité solidaire est une grande et belle idée, une conception suisse par excellence. Elle est l'expression de l'esprit du Rulli. Notre Caisse de compensation pour perte de salaire et de gain est fondée sur la solidarité : C'est sur la solidarité que doit s'édifier aussi l'assurance vieillesse. Celui qui considère la solidarité comme quantité négligeable trahit en quelque sorte notre sentiment national. La responsabilité solidaire est, d'autre part, pratiquement et juridiquement, la meilleure des garanties. Mais cela ne doit pas nous engager à négliger la constitution dans nos Caisses de fonds propres adéquats et d'apporter toute l'attention voulue à l'alimentation des réserves. Nous devons faire preuve de prévoyance, bien assurer l'avenir. Les hommes passent, les œuvres doivent subsister éternellement. L'œuvre raiffeiseniste qui est déjà un bienfait pour la génération présente doit devenir une véritable bénédiction pour les générations futures. La classe rurale est la fontaine de jouvence de la nation et notre mission est de faire jaillir pleinement cette source de force pour le bien de l'Etat et de l'économie. Il est fréquemment question aujourd'hui du capital communautaire, du capital populaire ; nous prétendons avoir un droit à représenter, protéger et faire fructifier cette fortune sociale.

Messieurs les délégués,

J'ai chaque année un devoir agréable à remplir : celui de remercier. Je remercie le président du Conseil d'administration, M. le conseiller national Eugster ainsi que tous les membres du Conseil pour leur bonne et avisée gestion. Je remercie également tout particulièrement M. le directeur Stadelmann qui gère notre Caisse centrale avec un haut sentiment de responsabilité et avec un suc-

cès tout particulier. Nous avons dans l'industrie des instruments de précision de toute sorte, d'un haut perfectionnement technique et de renommée mondiale qui garantissent un travail impeccable. Mais que sont ces instruments à côté du génie de l'homme lui-même, de sa sensibilité, de son flair et de sa capacité de création. M. le directeur Stadelmann possède à un degré admirable la sûreté technique et un sens particulièrement aigu des appréciations et des réalités. Puissions-nous le conserver longtemps à notre tête. Je remercie également M. le vice-directeur Egger et l'ensemble des autres collaborateurs du bureau central.

Ma reconnaissance va également à M. le directeur Heuberger qui, comme chef de l'Office de revision et comme vulgarisateur général des idées raiffeisenistes, tient les leviers de commande de tout le mouvement. M. Heuberger se dépense sans compter et mène une garde vigilante pour le maintien et l'intégrité des principes de Raiffeisen et de Traber. Il s'est acquis à ce titre de grands mérites. Je remercie également ses collaborateurs et MM. les reviseurs qui, semaines après semaines, accomplissent leur dure tâche au prix de nombreux renoncements de leur part et de leur famille. Mes remerciements vont aussi à tous les raiffeisenistes dans les Caisses locales, qu'ils fassent partie des cadres comme membres des Conseils de direction et de surveillance ou qu'ils servent la cause dans le rang comme simple soldat de notre armée du bien. Enfin, au nom du Conseil de surveillance de l'Union, j'exprime également ma gratitude aux déposants et aux ponctuels débiteurs dont nous apprécions à sa juste valeur la précieuse collaboration.

Messieurs les délégués,

Le Conseil de surveillance vous propose de voter les résolutions suivantes :

1. Le bilan présenté au 31 décembre 1943 ainsi que le compte de profits et pertes de l'exercice 1943 sont adoptés et décharge en est donnée aux organes responsables,
2. Le bénéfice net réalisé de Fr. 413.343,57 est réparti de la manière suivante conformément aux propositions du Conseil d'administration :
 - a) Fr. 203.480 pour le paiement d'un intérêt de 4 % aux parts sociales,
 - b) Fr. 200.000 versement au fonds de réserves,
 - c) Fr. 9.863,57 report en compte nouveau.
3. Des remerciements sont exprimés au Conseil d'administration, aux directeurs, fonctionnaires et employés de la Caisse centrale et de l'Office de revision pour leur travail consciencieux et fructueux.

Messieurs,

Arrivé ainsi à la fin de mon rapport, je me permets encore les quelques considérations suivantes :

Nous sommes dans la 5^{me} année de guerre. Il arrive que des pèlerins qui ont accompli la grosse partie de leur route sont facilement portés à sous-estimer, à ne plus prendre suffisamment au sérieux la dernière étape qu'ils ont à accomplir. Je ne puis me dégager de l'impression que le peuple suisse est aujourd'hui dans l'état psychologique de ces pèlerins qui sous-estiment les difficultés et les dangers de l'ultime étape.

Nous avons fermement tenu le coup jusqu'ici. Mais la ceinture de fer qui entoure notre pays se resserre toujours plus. Oui, la dernière étape est toujours la plus dure. Néanmoins, nous continuerons à aller de l'avant avec confiance, avec courage, cela même si le corps doit souffrir et si l'âme aspire à la libération. Aucun sacrifice n'est trop élevé lorsque l'indépendance de notre peuple est en jeu. Montrons-nous toujours de bons confédérés, de véritables raiffeisenistes. Or, l'essence même du civisme et du raiffeisenisme, c'est l'union, l'entente, la solidarité.

La perfection est le but suprême de tout art. Tu es citoyen suisse, sois un Suisse accompli. Tu es paysan, sois un véritable paysan, tu es ouvrier, sois un ouvrier parfait, tu es raiffeiseniste, sois raiffeiseniste dans toute l'acception du terme.

Le poète a dit « Tends toujours à réaliser la perfection en toute chose. Et si tu ne peux y parvenir seul, unis-toi aux autres pour la réaliser. »

Invité une fois à donner une conférence à l'étranger, notre grand Jacob Burkhard refusait en disant que ses forces appartaient uniquement à son pays, à sa patrie. Oui, à la patrie suisse appartiennent nos pensées et nos efforts. César von Arx a dit dans son « Pays sans firmament » : « Une cruche n'est plus une cruche lorsqu'elle est percée ; il en est de même de la liberté : elle n'est ce qu'elle est que tant qu'elle est entière. » Et le landamman Hunn auquel on demandait où il désirait que sa femme fut ensevelie, répondit : « Qu'on l'enterre à Schwytz, son lieu de prédilection ; Ita doit reposer dans cette terre bénie, car une terre libre est une terre sacrée. »

Comme raiffeisenistes, nous voulons conserver libre le sol helvétique, le protéger. Nous en faisons aujourd'hui encore le serment.

Les différents rapports qui précèdent sont admis sans discussion et l'assemblée, à l'unanimité, vote les résolutions telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.

* * *

L'ordre du jour appelle ensuite le tractandum :

Elections statutaires

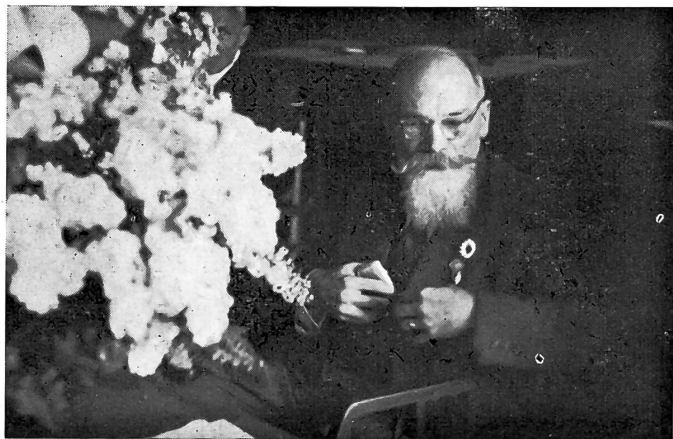
Conformément à l'article 15 des statuts les organes de l'Union ainsi que leurs présidents sont nommés pour 4 ans par l'assemblée des délégués. Leur mandat échoit ce jour.

L'assemblée doit donc procéder au renouvellement des 7 membres du Conseil d'administration et des 5 membres du Conseil de surveillance.

M. le président annonce que

M. Auguste Gola y

décline irrévocablement une réélection pour raison d'âge et de santé, et lui pré-pour raison d'âge et de santé, et lui exprime en ces termes la gratitude de l'Union :



M. GOLAY, tout ému, vient de recevoir l'hommage de reconnaissance de l'Union.

Par son activité raiffeiseniste féconde, tant sur le plan local que cantonal et national, M. Golay s'est acquis d'immenses mérites et des droits tout particuliers à notre reconnaissance.

M. Golay gère comme caissier depuis sa fondation en 1908 la Caisse de Molondin, l'une des plus importantes et prospères du canton de Vaud.

Il a présidé durant 16 ans avec hautes distinctions et clairvoyance la Fédération vaudoise qui vient de l'acclamer président d'honneur.

Enfin, M. Golay fait partie, depuis 1921, du Conseil d'administration de l'Union. Il a toujours accompli son mandat avec un zèle exemplaire et une haute conscience.

Durant les 23 ans pendant lesquels il a siégé à l'Exécutif de l'Union, il n'a manqué aucune séance, bien que ces dernières eussent réclamé souvent de lui de longs déplacements et de gros sacrifices de temps. Servir la cause raiffeiseniste était pour M. Golay une véritable vocation, un devoir social, une manifestation d'amour chrétien du prochain, un acte de fraternité confédérale, une action patriotique.

M. Golay a bien mérité de la cause ! Nous le remercions de tout cœur pour l'œuvre raiffeiseniste féconde qu'il a accomplie et en particulier pour l'action toute spéciale qu'il a remplie au Conseil d'administration comme trait d'union entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Nous lui souhaitons une longue retraite, heureuse et bénie de Dieu.

Et cependant que l'assistance fait une juste ovation au méritant M. Golay, tout étreint par l'émotion, une gracieuse et souriante demoiselle lui remet une magnifique corbeille de fleurs aux couleurs vaudoises en témoignage de la reconnaissance et de la vive sympathie de la communauté raiffeiseniste suisse.

Pour remplacer M. Golay, démissionnaire, les organes de l'Union présentent, comme nouveau membre du Conseil d'administration,

M. Alfred Rubattel,

président du Conseil de surveillance de

la Caisse de Villarzel, vice-président de la Fédération vaudoise.

Tous les autres membres acceptent une réélection.

Aucune autre proposition n'étant faite par l'assemblée, les candidats présentés sont nommés par acclamation.

Les organes de l'Union sont donc composés comme suit pour la nouvelle période statutaire 1944-48 :

Conseil d'administration :

Dr. G. Eugster, conseiller national, président, Mörschwil (St-Gall),

J. Scherrer, Niederhelfenschwil (St-Gall),

A. Stutz, Gansingen (Argovie),

J. Meili, Pfyn (Thurgovie),

A. Puipe, Sierre (Valais),

F. Schneuwly, Heitenried (Fribg.),

A. Rubattel, Villarzel (Vaud).

Conseil de surveillance :

A. Müller, conseiller national, président, Olten (Soleure),

A. Büchli, Root (Lucerne),

A. Montavon, curé, Courroux (Jura bernois),

J. Bloch, Aesch (Bâle-campagne),

J. Dusseiller, Corsier (Genève).

Le membre nouvellement élu du Conseil d'administration, *M. Rubattel*, se présente à l'assemblée et déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié. Il fait rejaillir l'honneur de son élection sur son canton et plus encore sur toute la Suisse romande dont il promet d'être le fidèle représentant, accomplissant sa tâche en vrai raiffeiseniste.

* * *

Puis la parole est donnée à *M. J. Heuberger*, directeur, pour la conférence inscrite au tractandum 8 de l'ordre du jour et intitulée :

Une Caisse d'allocations familiales au sein de l'Union Raiffeisen suisse

Monsieur le Président,
Messieurs les Invités,
Messieurs les Délégués,

Les périodes de guerre et d'après-guerre engendrent toujours un besoin impérieux de réalisations sociales. Les soldats qui, du front, rentrent dans leurs foyers, tout comme les populations civiles qui ont collaboré dans les privations de toutes sortes à l'effort de guerre, réclament tous, comme un dû, de meilleures conditions de travail et un standard de vie plus élevé. Ils présentent des revendications accrues, non seulement à l'Etat et à la communauté, mais encore à l'économie privée.

Après la dernière guerre et sous la pression des événements, la politique sociale de la Suisse s'était fortement développée. Des institutions sociales tendant à parer aux conséquences de la crise et du chômage virent le jour ; la question de l'assurance-vieillesse fut également agitée mais le projet soumis au peuple fut repoussé par 514.000 voix contre 338.000 lors de la votation de 1931.

Au début de cette guerre, les autorités fédérales créèrent les Caisses de compensation pour perte de salaire et de gain. Cette œuvre sociale d'importance vitale a contribué dans une large mesure à écarter les sujets de mécontentement et les dangers de troubles intérieurs. Elle a permis à notre peuple de tenir dans un bel élan de solidarité. Il est certain que cette institution ne disparaîtra pas avec la guerre, mais qu'elle sera complétée, transformée et adaptée aux nécessités nouvelles. Il est indéniable qu'un vent de justice sociale souffle sur le monde et qu'un meilleur équilibre entre les classes de la société sera la grande revendication de l'après-guerre.

Un des postulats de premier plan, chez nous, sera la réalisation de l'assurance *vieillesse et survivants*, telle qu'elle existe déjà dans le domaine privé et sur la base paritaire sous forme d'assurance-vie ou de



M. A. Rubattel, le nouveau membre du Conseil d'administration

Caisses de retraite. Il y aura enfin à résoudre le problème de la protection de la famille et de l'enfance.

Il serait certes dangereux de croire que l'Etat seul soit en mesure d'assurer à chacun une vieillesse heureuse et sans souci. Toutefois, l'Etat moderne ne pourra pas se soustraire à l'obligation de coopérer à la réalisation de l'assurance-vieillesse, expression de la volonté d'entraide de l'individu.



M. le conseiller national A. Muller, président du Conseil de surveillance, paraît aussi très satisfait...

Mais il n'y a pas que les vieillards et les déshérités qui devront faire l'objet de notre sollicitude : il faudra s'occuper aussi de l'avenir de la nation. Au premier plan se trouve ici le problème de la natalité et de la protection de la famille. *La famille est et restera toujours la pierre angulaire de toute nation, de tout peuple qui tient à s'affirmer et se perpétuer.*

Ce problème doit donc faire l'objet de notre plus grande attention. Les publications de l'Office fédéral des statistiques lors de l'exposition nationale nous l'ont prouvé de façon marquante. Les chiffres publiés alors faisaient état d'un inquiétant recul des naissances. 120.000 nouveaux-nés sont actuellement nécessaires pour maintenir le chiffre actuel de notre population. 64.000 enfants seulement ont vu le jour en 1939. Le danger est grand ; il n'échappe sans doute pas à l'observateur attentif. Nous courons le risque d'assister à un vieillissement de la race. Le recul de la population autochtone encouragerait tout naturellement nombre d'étrangers à venir s'installer chez nous et petit à petit à prendre la prépondérance.

Heureusement, l'avertissement donné a porté ses fruits : nous assistons ces dernières années, et non pas seulement grâce à la création de mesures en faveur des mobilisés, à une recrudescence de naissances. Il reste naturellement à savoir si cette tendance se maintiendra à l'avenir. Mais une chose est cependant certaine : cette courbe ascendante ne se poursuivra que si le principe de la protection de la famille est mieux compris et soutenu par l'Etat, par l'économie privée et par le peuple tout entier.

Ce problème est avant tout de caractère moral. Seule, la réalisation d'une amélioration de la situation matérielle des familles ne le résoudre pas. A la base de la famille, il y a le respect de principes sacrés : la soumission aux desseins du Créateur qui

en a fait un commandement aux premiers parents : « Croissez et multipliez ». A la base de la vie de famille, il y a encore l'esprit de sacrifice, d'abnégation, de dévouement, car pour être capable d'élever une famille, il faut pouvoir renoncer à des commodités, à des aises.

Là où ces conditions sont remplies, là où la famille nombreuse procure non seulement des joies, mais impose encore des responsabilités et des devoirs accrus, l'Etat moderne a le devoir d'intervenir. Il prévoira la répartition des charges fiscales sur ceux qui ne se soucient que de leur bien-être, sans s'occuper de l'avenir du pays et accordera ses faveurs à ceux qui écoutent la voix du devoir. Les patrons eux aussi auront à cœur de soutenir la famille en introduisant, à côté du salaire de base proportionné aux aptitudes et au rendement du travailleur, le *salaire familial*.

Si la question de la protection de la famille est de toute actualité dans les villes et centres industriels, la statistique nous indique même certaines régions rurales qui accusent un sensible recul des naissances. Ceci est beaucoup plus grave, car la campagne, et en particulier la famille paysanne, reste la pépinière d'hommes sans laquelle les villes seraient vouées à la disparition. Consciente de toute la portée de ce problème, l'Union suisse des paysans s'en occupe activement. Nous devons lui en savoir gré. Elle préconise de transformer, après la guerre, les Caisses de compensation pour perte de salaire en Caisses d'allocations familiales, mettant au premier plan d'activité de ces institutions le versement d'indemnités aux agriculteurs montagnards et aux domestiques de campagne.

Il est réjouissant de constater l'impulsion donnée à l'idée de la protection de la famille depuis les années de guerre. Cette évolution a été grandement facilitée par les nombreux employeurs (Etat et particuliers) qui ont versé, en plus des allocations minima de vie chère, des indemnités supplémentaires proportionnellement au nombre d'enfants. La Suisse romande en particulier pratique avec succès, partiellement depuis une dizaine d'années déjà, le système du salaire de base auquel s'ajoutent les allocations familiales. Elle en a fait une institution définitive.

Le premier canton qui a introduit l'obligation dans ce domaine est celui où nous avons le plaisir d'être réunis aujourd'hui. Il l'a fait sur la base professionnelle, sans aide ni subvention de l'Etat. Le promoteur de cette loi progressiste qui fut adoptée par le Grand Conseil vaudois le 26 mai 1943, est M. le conseiller d'Etat Porchet que nous avons l'honneur de compter aujourd'hui au nombre de nos hôtes éminents. *Cette loi oblige tous les employeurs domiciliés sur le territoire du canton de Vaud à verser, par l'entremise de Caisses d'allocations, des indemnités à titre d'allocations pour enfants.*

Cette loi est entrée en vigueur le 1er octobre 1943. Elle repose sur le principe suivant : chaque employeur verse un certain pourcentage des salaires qu'il paie, à une Caisse d'allocations familiales cantonale ou à une Caisse professionnelle de façon que chaque ouvrier ou employé puisse toucher une indemnité mensuelle minimum de Fr. 10.— par enfant de moins de 18 ans.

Genève vient aussi de créer une institution analogue ; dans d'autres contrées de la Suisse romande, cette question est en voie de réalisation. Nous ne doutons pas que les cantons de Suisse alémanique suivent l'exemple et fondent des institutions de ce genre. Cette solution nous est sympathique parce qu'elle fait appel à l'action personnelle d'entraide entre employeurs et employés, sans contribution mais sous la surveillance de l'Etat.



Le succès du Congrès se lit sur la physionomie épanouie de M. le directeur Heuberger, entouré de MM. Meili et Scherrer, des Conseils de l'Union.

Conformément à l'attitude positive de notre mouvement envers l'idée de la protection de la famille, nous avons fondé l'an dernier notre propre Caisse d'allocations familiales, reconnue par le canton de Vaud et qui a permis aux 55 Caisses Raiffeisen vaudoises de s'adapter à la nouvelle loi cantonale. Toutes ces Caisses paient une cotisation annuelle correspondant au 2 % du salaire des caissiers. En contre-partie, ceux parmi les caissiers qui exercent leur activité à titre de profession principale touchent une allocation mensuelle de Fr. 10.— par enfant âgé de moins de 18 ans.

Cette solution a rencontré l'approbation générale des milieux raiffeisenistes vaudois et amené les organes de l'Union à étudier la possibilité d'y associer toutes les Caisses affiliées. Une enquête provisoire révèle que la chose est faisable, sans grever sensiblement le budget des Caisses. La réalisation de ce projet de toute actualité, serait tout à l'honneur de notre mouvement. D'autre part, notre geste apporterait un appui moral précieux à la cause de la protection de la famille et le Congrès de Montreux figurerait dans les annales de notre mouvement comme le point de départ d'une nouvelle réalisation raiffeiseniste.

Ces considérations nous incitent à soumettre à votre approbation les résolutions suivantes :

1. Le mouvement raiffeiseniste suisse approuve l'idée de la fondation d'une Caisse d'allocations familiales au sein de l'Union.
2. Le Conseil d'administration de l'Union reçoit le mandat d'étudier la question à fond et de passer à sa réalisation pratique, en tenant compte des normes de la loi vaudoise de 1943 pour la protection de la famille.

Messieurs les Délégués,

Je vous prie de bien vouloir approuver ces propositions. Vous contribuerez ainsi à la mise en pratique d'un véritable principe raiffeiseniste, augmenterez encore le dynamisme de notre mouvement, tout en ac-

cordant à nos caissiers exerçant leur activité à titre de profession principale, une satisfaction pour leur travail fidèle et consciencieux.

Avant de terminer je tiens à féliciter chaleureusement M. le conseiller d'Etat Porchet pour son travail de pionnier et sa contribution à la réalisation de cette question éthique, de caractère social et national. Je le remercie d'avoir facilité aux Caisses vaudoises la fondation d'une Caisse propre à notre mouvement et d'être, en quelque sorte, le promoteur de l'idée que nous venons de vous soumettre.

Ces propositions sont approuvées sans discussion et à l'unanimité.

En marquant le pas dans la création d'une Caisse d'allocations familiales sur le plan fédéral, l'Union fait œuvre sociale au premier chef et suit bien la ligne tracée par le haut idéal Raiffeisen.

* * *

Le président ouvre encore *la discussion générale*. Celle-ci n'étant pas utilisée et l'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance :

Nos débats sont terminés. Une nouvelle et imposante manifestation de volonté d'entraide confédérale appartiendra, dans quelques instants au passé.

Je remercie les orateurs et les rapporteurs pour leur collaboration ; je remercie les invités et les délégués pour leur présence ainsi que pour leur attention soutenue. Ma reconnaissance va aussi aux organisateurs de cette journée, pour le gros travail qu'ils ont fourni.

Le champ raiffeiseniste est fraîchement labouré. Nous voulons continuer à répandre notre semence avec persévérance, confiance en Dieu et en nous-mêmes. Des réalisations croissantes, toujours conformes aux principes proclamés, resteront à la base de nos désirs et de nos actions.

Depuis près de 5 ans, nous tenons. Nous tiendrons encore à l'avenir pour que notre chère Patrie puisse — avec l'aide de Dieu — assiter indépendante et libre à l'éclosion de la période de paix si ardemment désirée et jusqu'à ce que triomphent partout :

La croix suisse, symbole de la réconciliation des peuples,

La croix du samaritain, symbole de la charité,

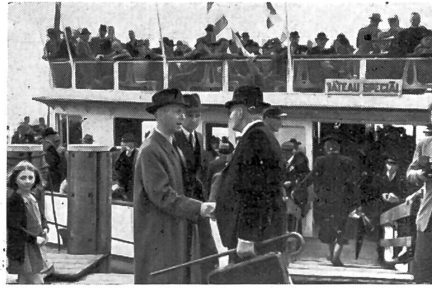
La croix du Christ, symbole de l'amour.

Faisant suite à cette vibrante péroraison, toute l'assistance se lève spontanément et reprend l'Hymne national : « A toi Patrie, Suisse chérie... » qui met dignement le point final à cette belle assemblée.

Une croisière sur le Léman.

Au terme d'une matinée si bien remplie, les délégués savourent un repas copieusement servi dans les différents grands hôtels de la ville.

Les délégués romands sont particulièrement choyés au grand hôtel *Palace* où le dévoué directeur Frank leur réserve le meilleur accueil. Les cœurs



Après avoir embarqué les 1200 délégués, M. Bucheler, reviseur, le commissaire général du congrès, serre la main de M. Puipe, le pionnier raiffeiseniste valaisan.

sont à la joie, le beau temps est de la partie. Les conversations prennent leur droit : c'est alors des effluves d'impressions.

Par une gentille attention, la Fédération vaudoise fait remettre à chaque participant un joli verre-souvenir. M. le directeur Heuberger se fait l'interprète de chacun en remerciant la Fédération pour son geste heureux et délicat et en émettant le vœu que ces verres voient partout couler le généreux vin vaudois.

Mais le programme n'est pas épuisé. Le bateau *Helvétie*, un des plus beaux et des plus confortables de la compagnie du Léman, commandé par le capitaine Comment qui fête le cinquantenaire de sa vie de matelot, emporte les quelques 1200 congressistes sur l'onde d'azur. Et l'on se met à chanter :

O vieux Léman, toujours le même,
Bleu miroir du bleu firmament,
Plus on te voit et plus l'on t'aime,
O vieux Léman !

Savourant une délicieuse collation arrosée d'un vrai vin du pays, les participants s'emplissent les yeux du paysage grandiose qui se déroule à leurs regards pour en garder le précieux et réjouissant souvenir :

La Suisse est belle !
Oh ! qu'il la faut chérir...

Et dans une pensée de reconnaissance envers le Tout-Puissant qui nous grâcie de si fécondes journées de travail et de joie dans la paix alors que tout près de nous et tout autour de nous s'accomplit l'œuvre de destruction, nous laissons échapper de nos poitrines ce cri du cœur :

Seigneur accorde ton secours
Au beau pays que mon cœur aime !...

Mais voici Vevey. On met pied à terre et les trains spéciaux attendent les délégués qui ont puisé dans ces journées

bien remplies de nouvelles énergies pour travailler à leur œuvre d'entraide et de charité chrétienne.

Ainsi s'achève, dans un sentiment de puissant réconfort et de confiance totale en la Providence et en la Patrie, le 41^e Congrès des Raiffeisenistes suisses.

Fx.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

Le marché de l'argent reste caractérisé par l'extrême liquidité et la stabilité des taux bas actuels. Les 3 premiers mois de l'année ont apporté aux grandes banques suisses 133 millions de nouveaux capitaux à vue. Les avoirs en épargne et en comptes de dépôts ont aussi augmenté de 60 millions et même le chapitre des obligations — en recul constant depuis plusieurs années — accuse de nouveau une progression de 19 millions. Ces nouveaux capitaux se retrouvent à l'actif dans les encaisses et avoirs à vue, ce qui dénote la quasi-impossibilité actuelle de trouver des occasions de placement avantageuses. Les banques cantonales également ont enregistré une augmentation des dépôts d'épargne. Les taux moyens sont restés inchangés depuis le début de l'année. Ils sont, auprès des banques cantonales, de 2,96 % pour les obligations, 2,48 % en épargne, tandis que le taux hypothécaire se maintient au niveau de 3,76 % depuis 1942. Sur la base de la cote en bourse, le rendement des titres d'emprunt a légèrement haussé à 3,30 %, taux qui n'a encore rien de bien attrayant.

* * *

Chez les Caisses Raiffeisen l'afflux de capitaux se poursuit actuellement à un rythme normal, mais qui s'accroîtra sans doute vers la fin de l'année, au moment de la réalisation des récoltes. *Il importe donc pour elles de bien harmoniser leurs taux créanciers aux conditions actuelles du marché de l'argent.* Le 30 juin est une date particulièrement propice pour procéder à cette adaptation.

Pour les *taux créanciers* on s'en tiendra à l'échelle suivante déjà préconisée antérieurement :

Obligations : 3 % à 5 ans de terme,
Caisse d'épargne : 2 ½ %,
Compte courant : 1 à 1 ½ %.

Si les Caisses peuvent continuer à accepter, à ces taux avantageux, les épargnes et disponibilités de leur fidèle clientèle du village, elles montreront par contre une extrême réserve pour les ca-

pitaux qui pourraient leur être offerts du dehors.

Une grande attention sera toujours vouée à l'utilisation rationnelle des disponibilités. Les Caisses qui, après avoir constitué une forte liquidité, ont encore des capitaux importants à disposition chercheront à les investir sur place. Entrent naturellement en ligne de compte ici les affaires prévues par les statuts. Au besoin on investira à terme à l'Union les capitaux momentanément sans possibilité d'emploi. En disposant adroitement de leurs disponibilités sur les bases ainsi énoncées, toutes les Caisses parviendront à réaliser un bénéfice normal pour renforcer les réserves et constituer des fonds propres toujours bien adéquats à la somme et aux risques du bilan.

A propos de la biographie du curé TRABER*

On s'imagine volontiers que l'on connaît une personne pour avoir eu l'honneur et le plaisir de la recevoir chez soi ou de la voir chez elle. Combien souvent cette connaissance est incomplète, imparfaite et comme on peut regretter plus tard de n'avoir pas su discerner et apprécier toute la valeur de la personnalité avec laquelle on avait eu le privilège d'être en relation !

C'est le regret qu'éprouve celui qui écrit ces lignes après avoir lu le texte allemand et la traduction française de la biographie du révérend curé Traber et c'est ce qui le pousse à attirer sérieusement l'attention de tous les membres de nos Caisses romandes sur cette publication, pour leur en recommander la lecture et la méditation.

L'auteur de cet ouvrage, M. Alfred Böhi, instituteur dans la région de Bichelsee a connu personnellement celui dont il a retracé fidèlement l'existence dans cette biographie qui restera, disons-le d'emblée, un monument impérissable élevé à la mémoire de cette riche personnalité que fut le curé Traber.

En ouvrant ce volume, on est surpris de le voir divisé en un certain nombre de chapitres dont les titres étonnent tout d'abord. C'est que, dans nos milieux, on avait l'impression que la plus grande partie de l'activité du regretté curé s'était déployée en faveur du mouvement raiffeiseniste suisse dont il avait été le

promoteur et l'animateur pendant de nombreuses années ; l'on s'attendait à ce que l'histoire de sa vie ne comprendrait guère que deux ou trois parties : enfance et jeunesse, prêtre et doyen, pionnier raiffeiseniste suisse, et l'on s'étonne de ce que sa biographie comprenne des chapitres intitulés : directeur de chœurs, fondateur et animateur de sociétés, homme d'école et éducateur, journaliste et publiciste, conseiller médical, artisan et architecte ! Comme c'était méconnaître l'activité débordante déployée par le vénérable curé campagnard, qui fut bien en réalité tout ce que ces différents titres indiquent, durant sa carrière abondamment garnie.

Il était à craindre que cette façon de présenter ainsi séparément et successivement les diverses activités exercées par le regretté doyen ne compromît l'unité de cette œuvre. Hâtons-nous de dire qu'il n'en est heureusement rien. Au contraire, ces différents chapitres ajoutés les uns aux autres, bien loin de nuire à l'ensemble, concourent chacun pour sa part à faire mieux connaître les capacités extraordinaires du curé Traber et n'en font que mieux ressortir la richesse, la puissance et la valeur de sa personnalité devant laquelle on ne peut que s'incliner tout bas.

En effet, cette histoire ainsi traitée fait si bien voir la diversité des dons qu'avait reçus son héros et la manière admirable dont il a su les mettre en valeur en se consacrant entièrement au service de son prochain, en fidèle serviteur de Dieu, qu'on se sent soi-même bien petit, bien infime en présence d'une vie d'une telle unité et d'une pareille beauté. En plus de ce sentiment d'humilité, on éprouve en lisant cette biographie comme un émerveillement. L'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus de l'œuvre accomplie par l'auteur de toute grâce excellente et de tout don parfait chez ce simple fils de petit artisan-paysan ou de ce qu'il a été donné à cet humble mortel de réaliser dans notre pays et l'on ne peut être enfin qu'infiniment reconnaissant envers Dieu d'avoir suscité au sein de notre peuple ce grand bienfaiteur de la population campagnarde qui a si bien justifié ses beaux prénoms de *Jean-Evangéliste*.

Son histoire, très bien traduite par M. l'abbé Montavon, est si instructive et si édifiante que nous voudrions pouvoir la faire lire à tous les écoliers suisses. L'exemple de vie qu'elle donne est bien propre à provoquer et entretenir l'émulation de la jeunesse pour le dévouement et le désintéressement, à répondre à ses aspirations les plus élevées et à éveiller

ou développer son enthousiasme pour les plus nobles causes.

C'est pourquoi nous nous sentons autorisé à former le vœu que ce petit volume se répande tout au moins abondamment dans les familles des membres de nos Caisses Raiffeisen qui, très probablement, n'existeraient pas s'il ne s'était pas trouvé le pionnier Traber pour les implanter solidement en terre helvétique.

A. Golay.

Une distinction bien méritée

Monsieur l'abbé Victor Raemy, révérend curé de Morlon, vient d'être nommé chanoine honoraire du chapitre cathédral à Fribourg.

Sous date du 8 mai 1944, Mgr. Marius Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, a nommé M. l'abbé Raemy chanoine honoraire du chapitre cathédral à Fribourg. Curé de la paroisse de Morlon, près de Bulle, depuis plus de 40 ans, le nouveau chanoine s'est acquis également des mérites tous spéciaux comme *pionnier de la cause raiffeiseniste en terre fribourgeoise*. Après avoir fondé dans sa paroisse, en 1908 déjà, une Caisse Raiffeisen dont il fut jusqu'à ces dernières années le zélé et dévoué caissier, il s'appliqua à répandre autour de lui la semence raiffeiseniste. En véritable apôtre de la cause, il allait dans les cures, donnait des conférences, encourageait la population à s'assurer les bienfaits de ces institutions dont il avait reconnu la haute valeur sociale et éthique. Son action généreuse fut couronnée de succès et la plupart des 49 Caisses de Fribourg romand sont nées de son initiative ou de sa collaboration. C'est lui également qui prit en 1916 l'initiative de grouper les Caisses fribourgeoises de langue française en une « Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand » qu'il présida avec une haute distinction durant 27 ans et dont il est actuellement président honoraire. Le « Messager Raiffeisen » est également fier de compter le nouveau chanoine honoraire au nombre de ses plus fidèles et éminents collaborateurs.

Aussi, non seulement les raiffeisenistes fribourgeois, mais encore la communauté raiffeiseniste suisse tout entière se réjouissent-ils de tout cœur de la haute et méritée distinction dont l'éminent pionnier raiffeiseniste fribourgeois vient d'être l'objet. Nous présentons respectueusement à Monsieur le chanoine Raemy nos plus chaleureuses félicitations et exprimons le vœu ardent que Dieu lui accorde toujours santé et bonheur.

* *Le curé-doyen J. E. Traber, pionnier raiffeiseniste suisse*, par A. Böhi. Éditeur : Union suisse des Caisses Raiffeisen, St-Gall.

D'un mois à l'autre

Pas d'amnistie fiscale fédérale. Lors de l'entrée en vigueur de l'impôt anticipé, il avait été question que la Confédération décréterait une nouvelle amnistie fiscale. Or, après avoir consulté les gouvernements cantonaux, le Conseil fédéral a décidé d'y renoncer. Il a estimé que le besoin d'une amnistie et les perspectives de sa réussite ne sont pas les mêmes dans tous les cantons. Il ne lui paraît donc pas opportun de créer une amnistie fiscale uniforme et d'imposer ainsi aux cantons une mesure qui leur répugnerait.

En vertu d'un arrêté pris par le Conseil fédéral, le 28 avril 1944, s'il est accordé par un canton, en 1944 ou 1945, une amnistie en matière d'impôts, le contribuable qui satisfait aux conditions requises pour jouir de cette faveur est aussi exempt des rappels d'impôts et des sanctions fiscales qu'il encourt, d'après les arrêtés du Conseil fédéral, concernant un revenu ou une fortune acquis antérieurement. *Les cantons sont donc en mesure de décider des amnisties ayant aussi leurs effets quant à ces deux impôts fédéraux.*

Contre les privilèges fiscaux des banques officielles. Le Grand Conseil bernois a poursuivi dernièrement l'examen en deuxième débat de la loi fiscale.

A cette occasion, une discussion s'est de nouveau engagée sur l'imposition des deux banques d'Etat, la banque cantonale et la Caisse hypothécaire. A la suite de la discussion en première lecture, les deux institutions jouissaient d'un privilège en ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices. La discussion actuelle a abouti à ne libérer que la Banque cantonale et encore jusqu'à concurrence de 50 %. Les deux banques paient l'impôt sur le capital.

Les versements aux réserves et les amortissements pourront être déduits du revenu.

Le raiffeisenisme en marche

L'activité de fondation a été particulièrement fructueuse en ce début d'année puisque 15 Caisses se sont déjà constituées du 1er janvier à fin mai.

Dans le *Jura bernois*, les communes rurales qui ne bénéficient pas encore de leur propre institution d'épargne et de crédit deviennent de plus en plus rares. Dans notre dernière chronique, nous avons le plaisir de signaler la fondation de la Caisse de Soubey. Et une nouvelle Caisse vient de naître tout récemment à *Vermes*...

Loin des grandes voies de communications, « loin des vains bruits de la plaine », les habitants du coquet et idyllique village de *Vermes* vivent paisibles dans leur petit vallon agreste et solitaire au pied du Raimex, où coule en chantant la poissonneuse Gabiare.

Cette population isolée n'avait pas encore, comme celle des villages voisins, la possibilité d'effectuer sur place ses opérations bancaires qui lui occasionnaient de longs

et coûteux déplacements à la ville. C'est aujourd'hui chose faite : Vermes possède sa Caisse Raiffeisen.

L'actif président de la Fédération jurassienne, M. Léon Membrez, répondant à l'invitation d'un comité d'initiative, avait donné une conférence d'orientation le 16 avril. En conclusion, 25 auditeurs décidèrent immédiatement la création d'une Caisse de crédit mutuel dans leur village.

Sans perdre de temps, elle fut constituée le dimanche suivant en présence de M. Froidevaux, reviseur de l'Union. Les adhérents sont cette fois au nombre de 30 et les formalités de fondation sont rapidement remplies dans le meilleur esprit de collaboration et d'entente.

Le cercle d'activité s'étend à la commune de Vermes qui comprend le hameau d'Envelier. M. le maire *Monnerat* assume les fonctions de président du Comité de direction et M. le curé *Guinat* celles de président du Conseil de surveillance, tandis que M. *Bindy*, secrétaire communal, se voit confier la gérance de la Caisse.

Au cours du seul mois d'avril, 6 nouvelles Caisses ont également vu le jour en *Suisse alémanique*, soit 3 dans le canton de *St-Gall* qui possède maintenant 76 Caisses, embrassant pour ainsi dire la totalité des communes rurales. En dépit des oppositions intéressées de certaines sphères financières, une nouvelle Caisse vient de se constituer à *Risch*, dans le canton de *Zoug*. Dans les *Grisons*, le mouvement progresse aussi à grands pas et *Alvanen* vient d'être doté d'une Caisse Raiffeisen. Finalement, dans l'*Oberland bernois* la population de *Därblingen* a aussi maintenant sa « Raiffeisen ».

Nous souhaitons la bienvenue à toutes ces nouvelles recrues et émettons l'espoir qu'il leur sera possible de rendre les services que la population attend d'elles par une activité fructueuse dans le cadre des principes éprouvés de Raiffeisen.

L'assemblée annuelle de la Fédération genevoise

Pleine de vie et d'enthousiasme, la Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen a tenu ses assises annuelles, le samedi 30 avril, au Café de la Bourse à Genève. Un événement marquant était fêté en la circonstance : en effet, la Fédération est devenue majeure et il était bien logique de placer un jalon dans la fuite du temps pour commémorer ses 20 ans d'activité fructueuse.

Au grand regret de toute l'assistance, le méritant président, M. *Jean Dusseiller*, député (Corsier), ne paraît pas à la table d'honneur, son état de santé ne lui permettant aucun déplacement. Le vice-président, M. *Ramu* (Dardagny), ouvre

la séance à 14 h. 15 et forme, au nom de toute l'assemblée, des vœux ardents pour le prompt rétablissement de M. Dusseiller qui lui a transmis ses pouvoirs en souhaitant plein succès à la réunion.

M. *Ramu*, qui dirigera cette laborieuse séance avec tact et maîtrise, salue les participants et adresse la bienvenue aux invités de marque, M. le Conseiller d'Etat *Anken*, M. *Alfred Desbaillet*, ancien Conseiller d'Etat et président des Laiteries réunies, M. l'abbé *Bianchi*, promoteur du mouvement raiffeiseniste en terre genevoise et président d'honneur de la Fédération, M. *Berthoud*, ingénieur-agronome, adjoint au département de l'agriculture, M. *Dugerdil*, ingénieur-agronome, M. *Sancisi*, professeur à l'Université de Genève et fonctionnaire au B. I. T. et enfin les représentants de l'Union Suisse. Puis on aborde l'ordre du jour.

L'appel fait ressortir la présence de 50 délégués représentant les 31 sections, participation tout à l'honneur de la Fédération.

Le procès-verbal explicitement tenu et présenté par le secrétaire, M. *Constantin* (Collex), brosse une fidèle tableau de l'assemblée de l'an dernier.

Le trésorier M. *Boymond* (Compesières) soumet les comptes du ménage intérieur qui soldent par un actif de Fr. 1276.80. Sur proposition des sections vérificatrices, (*Hermance* et *Veyrier*), les comptes sont approuvés à l'unanimité. Les sections de *Genthod* et *Russin* vérifieront les comptes de 1944. La Fédération affecte chaque année Fr. 250.— à la participation au Congrès de l'Union ; il est décidé d'octroyer ce subside à 10 Caisses qui recevront chacune Fr. 25.— et qui représenteront officiellement la Fédération au Congrès de *Montreux*.

M. Dusseiller, président, qui comptait bien diriger l'assemblée, avait rédigé un suggestif rapport d'activité. M. *Ramu* nous en donne lecture : Après avoir chanté l'hymne de reconnaissance au Maître de toutes choses, puis à la Patrie et à notre Armée, le rapporteur se plaît à rappeler les excellents résultats enregistrés par l'agriculture, non sans un effort considérable des travailleurs de la terre, effort qu'il faudra poursuivre pour *tenir*. Il adresse un hommage à l'Union Suisse et à ses chefs qui conduisent à bon port la barque raiffeiseniste.

La Fédération genevoise qui veut être un des beaux fleurons, *groupe actuellement 31 Caisses avec 1230 membres et un bilan de Fr. 7 millions 639 mille, marquant la forte augmentation de 1 ½ mil-*

lion sur l'an dernier. Un travail d'approche est entrepris auprès des rares communes qui ne jouissent pas encore des bienfaits d'une Caisse Raiffeisen.

Et le président Dusseiller de terminer son remarquable exposé en rappelant les devoirs des bons raiffeisenistes et en exhortant les dirigeants à poursuivre généreusement leur noble tâche tout en marquant le pas partout : être les premiers pour le Pays, pour la Patrie.

Ce substantiel rapport est approuvé par les acclamations unanimes de l'auditoire.

* * *

La partie administrative étant liquidée, le président passe sans autre à la *séance d'information* pendant laquelle les délégués de l'Union MM. Bucheler et Froidevaux, réviseurs, placeront les dirigeants devant leurs responsabilités et devant leurs préoccupations comme administrateurs soucieux de la bonne marche de nos Caisses dans les conjonctures actuelles.

M. Froidevaux, réviseur, fait un rappel opportun des tâches délicates mais dignes d'intérêt des gérants de la fortune d'autrui. Il faut savoir gérer, mais en raiffeisenistes convaincus. Notre mission est encore de transmettre notre idéal aux populations laborieuses et honnêtes pour les faire bénéficier toutes des avantages de notre œuvre sociale.

M. Bucheler, réviseur, qui est en quelque sorte, depuis de longues années, le trait-d'union entre la Centrale et les Caisses genevoises et qui les connaît parfaitement toutes, leur apporte le salut de l'Union et de ses chefs heureux de présenter leurs félicitations et leurs vœux à la Fédération pour ses 20 ans d'activité féconde. Il adresse également des félicitations bien méritées à M. l'abbé Bianchi qui eut le courage de répandre les premières semences de l'idée raiffeiseniste en terre genevoise, semences qui portèrent et qui portent encore d'excellents fruits. C'est à Avusy que le pionnier raiffeiseniste constitua la première Caisse locale dont l'expérience concluante fut rapidement poursuivie dans tout le canton. Aujourd'hui, les Caisses genevoises forment une des branches florissantes de l'Union ; il n'était que juste de dire le merci au travailleur de la première heure.

Abordant le thème de son exposé, M. Bucheler soulève le grave problème de l'emploi des fonds, problème complexe, si l'on veut considérer l'œuvre sociale que nos Caisses ont à remplir. D'une part, on ne saurait refuser les dépôts des épargnants du village auxquels il importe aussi de servir un intérêt convenable et, il faut encore pousser au désendettement, accepter tous les remboursements de dettes ; d'autre part, il faut distribuer les crédits avec toute la prudence qui s'impose, sans se laisser entraîner par l'appât de gains dans des affaires scabreuses. C'est ici que les dirigeants doivent faire preuve d'initiative en cherchant toutes les occasions de placements dans le cercle d'activité.

Dans son second exposé, M. Froidevaux, étudie des questions fiscales et plus spécialement le nouvel impôt anticipé face à la double tâche qui incombe à nos Caisses :

— obligation de déduire l'impôt et de le livrer à l'administration fédérale des contributions,

— tâche morale de renseigner, d'éclairer les clients.

Il met bien en évidence la position de chaque contribuable en rapport avec ses possibilités de rétrocession et convie les caissiers à exécuter fidèlement et bénévolement le surcroît de travail qui leur est imposé.

M. Bucheler clôt enfin la série des études en traitant la question de la création d'une Caisse d'allocations familiales dans le cadre du mouvement raiffeiseniste suisse. Il félicite les Romands et les Genevois en particulier d'avoir marqué le pas dans la législation en faveur de la famille, n'attendant pas tout de l'Etat qui a d'autres tâches, mais laissant à l'initiative privée le soin de créer et de gérer les œuvres en faveur de la société. Créer une Caisse d'allocations familiales dans le cadre de l'Union c'est certainement résoudre cette question au mieux des intérêts des Caisses locales et du mouvement tout entier.

Une discussion nourrie autant qu'intéressante s'ouvre qui met en vedette les questions d'ordre pratique que soulève l'activité des Caisses. Puis chacun des invités y va de son compliment, chantant sur un ton différent mais avec le même cœur l'œuvre accomplie par les Caisses genevoises. Et pendant ce temps, une modeste collation est gracieusement servie à tous les participants.

C'est d'abord M. l'abbé Bianchi, heureux de se trouver au sein de sa famille Raiffeisen qui est devenue majeure.

M. Bianchi remémore quelques souvenirs des débuts du mouvement, rappelle les obstacles qu'il fallut franchir pour poser les premières pierres de l'édifice, mais se plaît à reconnaître toute la compréhension qu'il rencontre auprès des pouvoirs publics et spécialement auprès du département de l'agriculture. La fédération peut se glorifier d'avoir fait œuvre de paix en unissant pour le bien commun des volontés de tendances et de religions différentes, mais des bonnes volontés au cœur grand et bon qui étaient faites pour s'entendre.

Puis il fait l'apologie de la profession de l'homme de la terre qui est la profession de l'honnêteté, non pas que le terrien soit plus parfait, mais parce que la terre est honnête. Il voit la belle tâche de notre mouvement lors de l'établissement du statut de l'agriculture suisse.

La présence d'un Conseiller d'Etat témoin de l'appui des sphères gouvernementales au mouvement Raiffeisen. M. Anken, chef du département de l'agriculture, apporte les félicitations du gouvernement à la Fédération pour son jubilé, puis à l'Union Suisse et à ses organes dirigeants.

C'est avec conviction que M. Anken a

toujours préconisé la création de Caisse de crédit mutuel dans son canton. Faisant part de son expérience, il note que dans la paysannerie les résultats positifs sont lents à venir : c'est la prudence qui prévaut. Il a fallu 20 ans pour solider l'édifice. Il a fallu s'appuyer sur le mouvement chrétien-social qui a ouvert la voie par esprit de foi. Puis les Caisses ont bénéficié de l'aide matérielle de l'Etat qui leur laissait cependant leur autonomie complète, uniquement pour leur rendre service, sans vouloir s'immiscer dans leurs affaires. Si, actuellement, la Fédération se fait fort de créer une Caisse dans chaque commune, M. Anken voit la tâche plus belle encore : *que tous les agriculteurs fassent partie de la Caisse*. Avec M. l'abbé Bianchi auquel il rend un juste tribut de reconnaissance, il désire l'établissement du statut de l'agriculture suisse avec le concours des Caisses de crédit mutuel. Il lance un vibrant appel à l'esprit de collaboration, d'entente parfaite pour le bien commun. C'est l'ultime leçon que nous devons tirer de la guerre qui ensanglante le monde et dont nous sommes miraculeusement préservés. Si l'esprit est bon à la tâche, rien n'en peut sortir de mauvais.

Cette péroraison est saluée par les applaudissements de l'auditoire et le président de s'écrier : Qu'il fait bon travailler quand on se sent encouragé, épaulé par des chefs tels que M. Anken.

Après les représentants des pouvoirs publics, M. Desbaillet, président de la chambre genevoise d'agriculture, apporte le salut du pouvoir professionnel.

M. Desbaillet a vu l'éclosion du mouvement dans le canton et a suivi son développement avec un vif intérêt. Le mouvement est parti sur le bon pied à cause de la foi et du zèle des pionniers. La paysannerie doit s'organiser professionnellement. L'Etat ne doit jouer que le rôle d'arbitre dans l'union de toutes les forces vives de la campagne. Le succès des Caisses Raiffeisen a dissipé toutes les craintes et ouvert la voie à l'organisation de la corporation des terriens. En avant, avec confiance.

Le président dit la reconnaissance de tous envers celui qui a toujours donné le meilleur de lui-même à l'agriculture genevoise.

Enfin M. Sancisi, professeur à l'Université, et qui n'a pas voulu manquer cette occasion de prendre contact avec les délégués se réjouit du beau développement de la maison Raiffeisen suisse, édifice digne de servir de modèle dans l'après-guerre et spécialement lors de la reconstruction de sa patrie, l'Italie. Dans son enseignement, il se fait un devoir de faire connaître et apprécier l'idéal Raiffeisen et il s'en fera le promoteur dans son pays. L'Etranger doit profiter de l'expérience suisse qui a fait toutes ses preuves.

Après quatre heures de travail et d'attention soutenue, le président clôture cette séance riche d'enseignement

et qui se déroula dans l'ambiance la plus favorable de collaborateurs acquis à la même cause. Tous les délégués emportèrent, avec un puissant réconfort moral, la volonté de poursuivre la réalisation des tâches qui doivent apporter le bien-être matériel et social aux travailleurs de la terre. Les meilleures espérances sont aujourd'hui permises.

F.X.

Nouvelles des Caisses affiliées

GOUMOENS-LA-VILLE (Vaud).

« Cette localité est située dans le gros de Vaud, à demi-heure d'Echallens, sur la route d'Orbe. C'est un village essentiellement agricole, avec un bon terrain, presque plat, facile à exploiter avec des machines. Il compte 75 ménages, dont 5 d'artisans, un asile de vieillards de 43 personnes et quelques journaliers possédant tous un coin de terre, jardin, plantage. Total de la population : 420 habitants. On compte 40 exploitations agricoles, en propriété, fermage ou location, de 5 à 60 poses ». C'est ainsi que nous est présenté le village de Goumoëns dans une fort intéressante étude parue en son temps dans la revue « Le Pays de Vaud », où M. Peytrequin, inst. retraité, donne les résultats d'une enquête détaillée qu'il s'est donné la peine d'effectuer pour savoir ce que produit le village. Les résultats de cette enquête sont particulièrement intéressants parce qu'ils montrent une fois comment se constituent ces stocks que les statistiques officielles de l'agriculture n'expriment ordinairement que pour l'ensemble du pays et en milliers de quintaux. Que produit annuellement ce village, moyen sous tous les rapports? C'est ce qu'indique la petite statistique suivante comprenant les données de 36 producteurs avec 1084 poses vaudoises ou 487,80 ha.

Produits	Récolté
Foin	Kg. 1.052.000
Regain	477.000
Paille	544.000
Blé	288.915
Avoine	91.660
Orge	26.997
Pommes de terre	317.900
Betteraves	435.900
Légumes divers	16.400
Fruits	31.750
Lait, pesé à la laiterie	853.772
Bétail : 630 têtes bovines, 80 chevaux, 157 pores, 3 moutons et 1200 pièces de volaille.	

Parallèlement à ces données concernant l'importance de la production du village, il est intéressant de mettre aussi en relief la position qu'il occupe dans la structure financière nationale dont nous ne sommes habitués, là aussi, à voir les choses que par leur gros bout : les statistiques d'ensemble.

La Caisse Raiffeisen de Goumoëns-la-Ville, qui vient de terminer son premier quart de siècle, nous donne à ce sujet d'intéressantes données sur les possibilités d'auto-financement d'un village rural.

Fondée en 1919, la Caisse (qui embrasse encore le territoire d'Eclagnens, petite loca-

lité d'une centaine d'habitants à peine) compte actuellement 77 sociétaires. Grâce à l'esprit de solidarité et de confiance mutuelle qui règne dans le village, la Caisse locale a peu à peu recueilli toute l'épargne des habitants (323 carnets pour 1,126 million) et racheté successivement toutes les dettes de ses sociétaires et du village (98 prêts et crédits pour Fr. 678.000). *Le bilan se monte actuellement à 1 million 240 mille francs.* La Caisse n'a jamais fait de pertes. Les modestes bénéfices réalisés chaque année, après couverture des minimes frais généraux qui ne forment que 0,27 % du bilan (moyenne des banques 1 % env.) ont permis d'accumuler une précieuse fortune sociale de près de Fr. 50.000 qui, au lieu d'être partie ailleurs, travaille et paie les impôts sur place. Et si l'on tient compte encore des économies réalisées sur les taux tant par les créanciers que par les débiteurs, des économies qui résultent du fait que chacun peut traiter ses affaires sur place, sans perte de temps, on arriverait certainement à une somme de bénéfice pour la population de près de Fr. 150.000. Le village a conquis une indépendance financière complète. La population est entièrement maîtresse de son épargne et de son crédit et peut déterminer ainsi elle-même, jusqu'à un certain point, ses conditions d'intérêts. Prêteurs et emprunteurs bénéficient de taux excessivement favorables, vivent dans la sécurité, s'aidant joyeusement les uns les autres, chacun y trouvant son profit tout en collaborant au bien commun. *Goumoëns est un caractèreistique et magnifique exemple d'action coopérative raiffeiseniste.*

* * *

Pour marquer ses 25 ans de fondation, la Caisse avait organisé le dimanche après-midi, 21 mai, une petite manifestation jubilaire qui se déroula dans un excellent esprit. Les sociétaires et quelques invités avaient été conviés à un repas excellemment servi dans la belle salle du café Mérimos. Quelque cent convives prirent ainsi place autour des tables fleuries avec goût. Chacun trouva sous sa serviette, outre un bouquet de muguet, une suggestive et élégante petite *plaque-souvenir*. Sous une couverture décorée des trois écussons communal, cantonal et fédéral, image de la Suisse fédéraliste et expression des conceptions mêmes de l'organisation, des buts et aspirations raiffeisenistes, la Caisse nous présente comme suit son siège social :



Ici, c'est le Bagnoz,
La banque du village
Où se trouve en dépôt
L'argent des hommes sages

Et d'autres, sans galette,
Tout chargés de soucis,
Viennent chercher piécettes
A la Caisse- Crédit

Et mutuellement,
On se rend des services.
Tout le monde est content.
On fait des bénéfices.

Puis, suivent quelques données statistiques du développement de l'institution et la composition des premiers Comités et des organes actuels.

Après le dîner, M. J. Bolomey, président, ouvrit la partie commémorative officielle. Il présenta un excellent rapport jubilaire, soulignant les débuts et le réjouissant développement successif de l'institution. Il releva que la Caisse ne s'est affiliée à l'Union suisse qu'au bout de trois ans, à la suite de difficultés inhérentes à son isolement. Elle ne peut aujourd'hui que se féliciter d'être entrée dans la grande famille raiffeiseniste suisse ! Les organes dirigeants se signalent par une extrême stabilité puisque 5 de leurs membres sont encore à la brèche depuis le début. 252 procès-verbaux de séances ont été dressés, dont 210 par le dévoué secrétaire actuel M. Mermoud, d'Eclagnens. M. Bolomey termina en exprimant sa confiance en l'avenir de l'institution qui restera toujours fidèle aux beaux principes qui ont inspiré les fondateurs et qui ont assuré ses succès jusqu'ici.

La parole fut donnée ensuite au délégué officiel de l'Union suisse, M. H. Serez, secr. central adjoint, qui rappela le rôle que les organisations raiffeisenistes entendent jouer au sein de l'agriculture suisse ; l'orateur remit à la Caisse le diplôme d'honneur jubilaire et rendit hommage au dévouement des dirigeants et à l'esprit de collaboration des sociétaires. Il eut des paroles de gratitude toutes spéciales pour le consciencieux et zélé caissier, M. Bezençon, en fonction dès le début. Puis, M. F. Maillard, parlant au nom de la Fédération vaudoise qu'il préside, congratula à son tour la jubilaire en félicitant tout particulièrement les sociétaires de leur bel esprit de solidarité et de collaboration, qui est à la source des admirables succès réalisés. M. Golay, ancien membre du Comité central suisse, prononça ensuite une allocution d'une haute élévation, soulignant que le nom de « Raiffeisen » qui incarne l'idée de l'action coopérative doit être aussi et surtout un moyen de protéger et de développer la vie morale et spirituelle de nos villages.

Puis se déroula, sous l'expertise et fine direction de M. Peytrequin, promu major de table, une partie familière fort réussie au cours de laquelle on goûta tout particulièrement les productions d'un chœur d'enfants sous la direction de M. Girard, instituteur. Divers orateurs félicitèrent encore tour à tour les dirigeants et les sociétaires et portèrent leurs toasts à la prospérité de la Caisse. M. Clavel, juge au Tribunal, apporta en excellents termes les vœux des Caisses voisines d'Oulens et de Penthéréaz, et transmit au nom de ces dernières un souvenir à la jubilaire. M. Basset, ancien syndic, rappela quelques péripéties du début et chanta les beautés de la vie au village. M. Bezençon, préfet d'Echallens, félicita chaleureusement les dirigeants pour leur dévouement

exemplaire et *M. Fréd. Bezençon*, ancien député, se réjouit des résultats obtenus et émit l'espoir que les fils seront dignes des pères et continueront à faire fructifier l'héritage qui leur est transmis en maintenant toujours élevé le drapeau de Raiffeisen. Enfin, *M. Schwitzguibel*, pasteur, félicita les Caisses Raiffeisen d'introduire l'esprit chrétien dans le domaine si fermé de la finance, et d'utiliser l'argent pour le bien de l'humanité et non pour sa destruction. Et le cantique suisse entonné par l'assistance termina cette belle et digne manifestation jubilaire.

VAL D'ILLIEZ (Valais).

La Caisse Raiffeisen a tenu son assemblée annuelle, à la salle communale, le dimanche 26 mars 1944. Malgré les absences causées par la mobilisation, la salle était bien remplie. De nombreux sympathisants étaient présents.

La séance est ouverte par *M. Bovard*, président du Conseil de surveillance qui salua la présence toujours appréciée de *M. Puipe*, président des C. R. du Valais romand. Puis l'orateur parle de la marche du mouvement raiffeiseniste suisse et de l'activité de la Caisse locale en 1943. L'exposé se termine par de judicieux conseils donnés aux membres dans le but de voir maintenir saine et prospère la situation des paysans.

Des substantiels rapports présentés par le Comité de direction et le Conseil de surveillance, il ressort que notre institution sociale s'est remarquablement développée. Le bilan atteint le montant de Fr. 1.290.432,86. Le bénéfice net de l'exercice se monte à Fr. 6825,90. Les réserves passent à Fr. 27.825,90.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

La causerie de *M. Puipe* sur « *L'alcoolisme* » fait sur l'auditoire une forte impression. Le conférencier dénonce le péril de l'alcoolisme chez nous, mal sur lequel nous fermons les yeux. A l'appui des chiffres fournis par les statistiques, il démontre les ravages de ce fléau. Il examine les causes de l'alcoolisme et en démontre les terribles conséquences : maladies, criminalité, ruines morales et matérielles. Il existe des remèdes qu'il faut savoir appliquer à bon escient : ne pas donner d'alcool aux enfants, exemple de sobriété des pères de famille, abstinence totale dans certains cas, internement, etc.

M. Puipe est fortement applaudi et chaleureusement remercié.

Magnifique assemblée qui témoigne du rôle moral, éducatif et social de la Caisse Raiffeisen. X.

Extrait des délibérations

de la séance du Conseil d'administration de l'Union du 13 mai 1944.

1. Les conditions d'adhésion ayant toutes été remplies, les Caisses suivantes, nouvellement constituées, sont admises définitivement dans l'Union :

Därtingen (Oberland bernois),
Vermes (Jura bernois),
Alvaneu (Grisons),

Montlingen et Kobelwald (St-Gall),
Peney-le-Jorat (Vaud),
Risch (Zoug).

Ces 7 admissions portent à 14 le nombre des Caisses fondées en 1944 et l'Union compte actuellement 767 Caisses Raiffeisen affiliées.

2. Après étude approfondie des motifs à l'appui, l'approbation est donnée à 13 crédits spéciaux à des Caisses affiliées, portant sur un montant global de Fr. 629.800 et destinés dans la majeure partie des cas à financer des travaux d'améliorations foncières.

3. La Direction de la Caisse centrale présente le bilan au 30 avril 1944. Ce bilan est de 170,4 millions, en léger recul de 2,3 millions sur le mois précédent tout en restant supérieur encore de 6,3 millions à celui du 31 décembre 1943.

4. La Direction de l'Office de revision renseigne le Conseil sur les mesures d'organisation prises en vue du Congrès de Montreux, pour lequel 1200 délégués se sont annoncés.

Cette manifestation prometteuse est sous le signe de l'intérêt croissant que suscite notre mouvement d'entraide rurale. De nombreuses éminentes personnalités y participeront également, entr'autre *M. le conseiller d'Etat Porchet*, chef du Département vaudois de l'agriculture et président de l'Union suisse des paysans.

5. Le Conseil prend connaissance du débat intervenu au Grand Conseil fribourgeois au cours duquel les Caisses Raiffeisen ont été accusées de sortir de leur cadre d'activité statutaire. Une enquête interviendra afin d'obtenir des précisions et une justification des accusations générales formulées.

CORRESPONDANCE

A propos de la cédula hypothécaire.

Nous avons reçu de *M. A. Dupraz*, reviseur au Crédit foncier vaudois, la lettre suivante :

« Dans une lettre à l'un de vos correspondants, traitant de la cédula hypothécaire, publiée par le Messager Raiffeisen de mars 1944, vous avez bien voulu citer un extrait de l'ouvrage que j'ai publié l'an dernier.

» Les commentaires dont vous accompagnez votre citation étant de nature à donner une idée inexacte de la position arrêtée par le Crédit foncier vaudois à l'endroit de la cédula hypothécaire, je me vois dans l'obligation de vous demander de vouloir bien, conformément à mon droit de réponse, insérer également les quelques considérations suivantes :

» L'ouvrage cité, publié à titre privé, ne

reflète pas nécessairement, ainsi que votre article tend à le suggérer, l'opinion des organes dirigeants du Crédit foncier vaudois, dont je ne fais du reste pas partie.

» Ces derniers ne se sont jamais refusés à utiliser la cédula hypothécaire pour les opérations de crédit immobilier de l'établissement, lorsque la demande leur en est faite ou que l'intérêt de la clientèle paraît le commander. De très nombreux exemples le démontrent. »

Nous prenons acte avec plaisir que le Crédit foncier vaudois ne se refuse pas, en principe, à utiliser la cédula hypothécaire lors des prêts ou crédits hypothécaires qu'il effectue. Il est à désirer que cet instrument de crédit tout particulièrement souple et rationnel soit utilisé de plus en plus dans le canton de Vaud comme ailleurs. Les Caisses Raiffeisen s'y appliqueront comme par le passé, encouragées en cela par les bons résultats déjà obtenus.

En marge du Congrès

Avis aux congressistes vaudois.

Le comité de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen s'excuse auprès des délégués vaudois au 41ème congrès Raiffeisen de Montreux qui n'ont pas reçu le verre-souvenir. Ensuite de circonstances imprévues et indépendantes de notre volonté, le nombre des verres s'est trouvé insuffisant.

Nous prions les participants au congrès, à qui les verres n'ont pas été remis, de bien vouloir *en aviser avant le 30 juin le président M. F. Maillard, à Corsier sur Vevey*, afin que nous puissions prendre toutes mesures utiles pour réparer ce fâcheux contre-temps.

Le président de la F. V. C. R. :

F. Maillard.

Objets perdus ou échangés.

1. *Trouvé* : sur le bateau à Vevey, une serviette en cuir, contenant une chemise de nuit et d'autres menus objets.

2. *Echangé* : à l'Hôtel Suisse, à Montreux, un manteau mi-saison en gabardine gris-bleu, portant à l'intérieur la marque d'une maison de confection de Delémont, contre un manteau portant les initiales W. M.

S'adresser au Bureau de l'Union, à St-Gall.

NOTICE

Ce numéro est composé de 20 pages. Il paraît comme numéro double de juin-juillet.

Le prochain numéro paraîtra au début d'août.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.